

LKC  
TP  
248.195  
.C2  
Q42  
1994  
c.2

IC



Industrie Canada Industry Canada

Région du Québec

TECHNOLOGIE CANADA

**RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES  
FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX  
EN BIOTECHNOLOGIE  
AU QUÉBEC 1994**

Canada



Industrie Canada Industry Canada

Région du Québec

INDUSTRY, SCIENCE AND  
TECHNOLOGY CANADA  
LIBRARY  
CEJD  
OCT 18 1994  
1994 C.2  
BIBLIOTHÈQUE  
INDUSTRIE, SCIENCES ET  
TECHNOLOGIE CANADA

**RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES  
FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX  
EN BIOTECHNOLOGIE  
AU QUÉBEC 1994**

*Also available in English*



Industrie Canada Industry Canada

Région du Québec

***RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES  
FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX  
EN BIOTECHNOLOGIE  
AU QUÉBEC 1994***

*Also available in English*

**RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES  
FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX  
EN BIOTECHNOLOGIE  
AU QUÉBEC 1994**

*Also available in English*

Industrie Canada a réalisé le *Répertoire des programmes fédéraux et provinciaux en biotechnologie au Québec, 1993*, afin d'aider la communauté scientifique et industrielle à repérer les sources d'aide financière offertes au Québec par les deux ordres de gouvernement.

Ce recueil de programmes issus des meilleures sources de références, présente les informations générales pertinentes sur les diverses étapes de l'évolution d'un projet industriel, soit des études aux marchés.

Rappelons que plusieurs programmes fédéraux et provinciaux font actuellement l'objet d'une ré-évaluation, ce qui entrainera leur modification ou leur abolition dans un proche avenir.

Quelques ministères et agences disposent de centres régionaux de responsabilité dont la liste est annexée.

De plus, à la suite du dernier remaniement ministériel fédéral, certains sigles des ministères ont été changés; les sigles utilisés dans la présente publication sont antérieurs au 23 juin 1993.

Enfin, soulignons le travail de Richard Charland, étudiant à l'École des Hautes Études Commerciales durant l'été 1993. Il a été conseillé par Benoit Picard et supervisé par le sous-signé.

Nous espérons que cet outil de travail vous sera utile.

Serge Hébert  
Coordonnateur, Biotechnologie  
Industrie Canada  
Région du Québec

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	
SOURCES DE RÉFÉRENCES	
ÉTUDES .....	1
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT .....	16
INVESTISSEMENT .....	31
MARCHÉS .....	40
ALLIANCES STRATÉGIQUES .....	49
ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES .....	54
FORMATION .....	55
EMPLOI .....	56
BUREAUX RÉGIONAUX .....	58

## INTRODUCTION

Ce répertoire décrit les différents programmes d'aide destinés aux entreprises du domaine de la biotechnologie. L'information présentée ne contient pas d'analyse, de comparaison ou d'évaluation des programmes. Les renseignements diffusés proviennent de nombreuses sources décrites dans la section Sources de référence. Ce répertoire veut permettre aux entreprises du domaine de la biotechnologie de trouver une source de financement pour leurs activités ou leurs projets.

La présente publication contient les programmes destinés aux entreprises du domaine de la biotechnologie et les programmes généraux, tous regroupés dans l'une des huit catégories suivantes :

**ÉTUDES  
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT  
INVESTISSEMENT  
MARCHÉS  
ALLIANCES STRATÉGIQUES  
ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES  
FORMATION  
EMPLOI**

Pour plus de renseignements, s'adresser au :

**Coordonnateur  
Secteur de la biotechnologie  
Industrie Canada  
Bureau 3800  
800, Place Victoria  
Case postale 247  
Montréal (Québec)  
H4Z 1E8  
Télécopieur : (514) 283-3302**

## SOURCES DE RÉFÉRENCE

---

- I.S.T.C., *Prêts pour l'amélioration des entreprises*  
I.S.T.C., *Programme de mise en valeur de la technologie: Aide aux centres de technologie*, 1991  
I.S.T.C., *Technologies stratégiques: Aperçu*, avril 1989  
I.S.T.C., *Technologies stratégiques - Biotechnologie: Information sur le programme*, janvier 1991  
I.S.T.C., A.E.C.E.C., *Exporter aux États-Unis: Visites d'affaires du Centre de commerce international (Région du Québec)*  
I.S.T.C., A.E.C.E.C., *Programme de développement des marchés d'exportation: Guide du PDME*, avril 1993  
I.S.T.C., C.N.R.C., *Partenariats en biotechnologie*, mars 1992  
B.F.D.R.(Q.), *Programme d'aide à l'innovation: Régions centrales du Québec*, juillet 1992  
B.F.D.R.(Q.), *Programme d'aide à l'innovation: Régions de ressources du Québec*, mars 1993  
B.F.D.R.(Q.), *Programme de développement des entreprises, Volet industriel: Régions de ressources du Québec*  
B.F.D.R.(Q.), *Programme de relance industrielle pour l'est de Montréal*, mai 1991  
B.F.D.R.(Q.), *Programme de relance industrielle pour le sud-ouest de Montréal*, juin 1991  
B.F.D.R.(Q.), O.P.D.Q., *Programme d'aide au développement régional: Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement économique des régions du Québec*, janvier 1992  
B.F.D., *Consultation Au Service des Entreprises: CASE*, juin 1991  
B.F.D., *La Division du Capital de risque de la BFD*, août 1991  
B.F.D., *Les succursales de la BFD: A travers tout le Canada*, septembre 1991  
B.F.D., *Nouveau Programme de prêts à redevances*, août 1991  
B.F.D., *Planification stratégique*  
B.F.D., *Service de planification financière*, avril 1992  
S.E.E., *Société pour l'expansion des exportations*  
S.E.E., *Société pour l'expansion des exportations: Assurance à l'exportation*  
S.E.E., *Société pour l'expansion des exportations: Financement à l'exportation*  
M.I.C.T., *Amélioration de la gestion*, juillet 1993  
M.I.C.T., *Concrétisation de projets industriels*, mars 1991  
M.I.C.T., *Innovation PME*, octobre 1992  
M.I.C.T., *Jeunes Promoteurs*  
M.I.C.T., *R-D - PME (Fonds de développement technologique)*, août 1992  
M.I.C.T., *Répertoire des programmes et services pour le développement technologique*, 1992-1993, novembre 1992  
M.I.C.T., *Soutien à l'emploi stratégique*, septembre 1992  
M.I.C.T., *Visa pour le crédit d'impôt remboursable à la recherche précompétitive*, août 1992  
S.D.I., *Financer l'exportation*  
S.D.I., *Financer le développement technologique et le design*  
S.D.I., *Financer les crédits d'impôts*  
S.D.I., *Financer les PME... par les crédits d'impôt à la capitalisation*  
S.D.I., *Financer les PME... par les SPEQ (Société de placements dans l'entreprise québécoise)*  
S.D.I., *Financer les regroupements et les alliances*  
S.D.I., *Reprise PME*  
S.D.I., *SDI-PME: Un lien capital*  
Ministère du Conseil exécutif, *Le Fonds de développement technologique*, 1991  
MENVIQ, *Fonds de recherche et de développement technologique en environnement: Investir pour notre avenir*, 1991  
MENVIQ, *Programme de développement ou de démonstration de techniques d'assainissement de lieux contaminés*, avril 1992  
M.A.I., *APEX, des affaires sans frontières (Aide à la promotion des exportations)*

# *ÉTUDES*

## **ÉTUDES**

---

### **INDUSTRIE CANADA**

Programme de mise en valeur de la technologie  
(Volet mise en valeur de technologie (PMVT))  
Programme Technologies stratégiques  
(Volet Biotechnologies)

### **BUREAU FÉDÉRAL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL - QUÉBEC**

Programme d'aide à l'innovation (PAI)  
Programme de développement des entreprises (PDE)  
Études  
Commercialisation et prospection commerciale et technologique  
Développement des entreprises  
Programme de relance industrielle pour l'Est de Montréal  
Études  
Programme de relance industrielle pour le sud-ouest de Montréal  
Études

### **BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**

Consultation au service des entreprises (CASE)  
Planification stratégique  
Planification financière  
Prêts à redevance

### **CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA**

Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)  
(Volet Projets d'amélioration technologique (PARI-AT))  
(Volet Service de consultation régionale (PARI-C))

### **MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE DU QUÉBEC**

Programme d'aide à l'amélioration à la gestion (PAAG)  
Programme d'aide à la concrétisation de projets industriels (PACPI)  
Programme Innovation PME  
Volet I - Diagnostic et plan d'action technologiques  
Volet II - Analyse et élaboration de projets spécifiques  
Volet III - Implantation de technologies de production ou d'automatisation  
Programme Jeunes promoteurs

### **CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE**

Centre québécois de valorisation de la biomasse

### **MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES**

Programme d'aide à la promotion des exportations (APEX)  
APEX études et stratégies

### **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC**

Programme d'intervention auprès des entreprises industrielles et commerciales du secteur bioalimentaire (Innovactions III)  
Accès à l'information  
Concertation  
Innovation en harmonie avec l'environnement

### **MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE DU QUÉBEC**

Programme d'aide à la recherche technologique (PART)

### **INNOVATECH**

Innovatech Grand Montréal

## PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DE LA TECHNOLOGIE - Volet mise en valeur technologique (PMVT)

## DESCRIPTION

Ce programme aide au démarrage ou à l'exploitation de centres de technologie sans but lucratif qui conseillent des PME sur l'achat de techniques de pointe, en facilitent la diffusion ainsi que l'acquisition des compétences essentielles en gestion.

## ADMISSIBILITÉ

Ce programme s'adresse à des organisations sans but lucratif comme les associations sectorielles, les organismes provinciaux de recherche et les centres de technologie affiliés à des universités.

Activités admissibles : information, conférences, colloques, publications; sensibilisation des entreprises à l'innovation; démonstration de technologies; formation en gestion des activités d'innovation; cueillette de renseignements et prospection de nouvelles technologies.

## FORMES D'AIDE

Pour la création d'un centre, le PMVT fournit un montant non remboursable pouvant couvrir 50 p. 100 des coûts d'exploitation moyens prévus pour une période de cinq ans.

Pour l'exploitation de centres établis, le Programme fournit une aide correspondant à 50 p. 100 des coûts qui ne sont pas entièrement recouvrables.

Le Programme paie les coûts des salaires, les frais de déplacement, la location de locaux, l'achat de matériel, les fournitures, la publicité, l'électricité et les assurances.

## PERSONNE-RESSOURCE

Aïssa Aomari  
Tél: 514-283-7814  
Télécopieur: 514-283-3302

## PROGRAMME DES TECHNOLOGIES STRATÉGIQUES - Volet Biotechnologies

## DESCRIPTION

Le Programme a pour but d'encourager la mise au point de technologies de pointe et l'accroissement de la compétitivité internationale, et de favoriser les alliances de R-D et d'applications technologiques en vue de mettre au point les normes nécessaires pour permettre les applications ou de démontrer la faisabilité de la technologie de pointe.

Ce volet a pour but de soutenir la mise au point de technologies de pointe, l'accroissement de la compétitivité internationale, les alliances de R-D précommerciales et de pointe (entreprises, universités, instituts de recherche) ainsi que les alliances d'applications technologiques.

## ADMISSIBILITÉ

Les projets doivent créer des liens importants au Canada en vue d'une diffusion élargie et rapide de technologies et de savoir-faire; tabler sur les ressources-clés existant au Canada et éviter le chevauchement des efforts; comporter une idée encore inexploitée au Canada; receler un

potentiel commercial important et permettre d'augmenter les connaissances et le personnel scientifiques du Canada. Les alliances doivent mener des projets conjoints de technologie et avoir obtenu la majorité de leurs capitaux de sources non gouvernementales.

## FORMES D'AIDE

Subventions pouvant atteindre 50 p. 100 des coûts liés aux salaires des scientifiques, ingénieurs, analystes, programmeurs et techniciens, du personnel de gestion et du personnel administratif, aux matériaux, pièces, machines et équipements, aux prototypes d'essai et d'évaluation.

## PERSONNE-RESSOURCE

Serge Hébert  
Tél: 514-283-8813  
Télécopieur: 514-283-3302

## PROGRAMME D'AIDE À L'INNOVATION (PAI)

## DESCRIPTION

Ce programme vise à encourager les entreprises manufacturières des régions centrales du Québec (Québec, Mauricie, Bois-Francs, Estrie, Montréal et Outaouais) qui souhaitent mettre au point de nouveaux produits et procédés de production afin d'améliorer leur productivité et leur compétitivité nationale et internationale. Il s'adresse à toute entreprise de fabrication ou de transformation.

## ADMISSIBILITÉ

Le PAI prévoit deux volets:

- 1) Le volet Étude permet la réalisation d'une étude par un expert-conseil pour un projet d'innovation admissible à une contribution (honoraires, coûts de main-d'oeuvre, matériaux). Divers types d'études sont admissibles : faisabilité, marché, design et recherche de capital de risque.
- 2) Le volet projet d'innovation porte sur la création, la mise au point ou la démonstration d'un produit ou d'un procédé de production nouveau ou amélioré.

Pour être admissibles, les projets doivent répondre aux critères suivants : être réalisables sur le plan scientifique, permettre de réaliser des progrès techniques importants, offrir de bonnes perspectives commerciales et avoir des retombées économiques positives.

## FORMES D'AIDE

La contribution du Programme peut atteindre 50 p. 100 (75 p. 100 dans le cas des régions de ressources) jusqu'à un montant maximal de 50 000 \$ pour une étude et 40 p. 100 (60 p. 100 dans le cas des régions de ressources) jusqu'à un montant maximal de 350 000 \$ pour un projet d'innovation (coûts admissibles d'au moins 50 000 \$; ou 25 000 \$, pour un projet dans une région de ressources). Toute contribution inférieure à 100 000 \$ est non remboursable.

## PERSONNE-RESSOURCE

Michael Ash  
Tél: 514-283-3621  
Télécopieur: 514-283-3302

## PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (PDE) - Études

## DESCRIPTION

Le programme aide les entreprises du secteur de la fabrication et de la transformation et celles de certains autres secteurs dans les régions-ressources (territoire désigné) à jouer un plus grand rôle dans le développement économique de ces régions. La définition des régions ressources est donnée à la page 4.

## ADMISSIBILITÉ

les entreprises et les projets commercialement rentables; les projets ayant un effet positif sur l'économie du Canada et du territoire désigné; les études portant sur le secteur de la fabrication ou de la transformation, l'aquiculture, certains services de réparation, les services techniques ou scientifiques en matière d'hydrographie, d'océanographie et de recherche sur les pêches, la culture en serre ou la culture hydroponique; les projets ne pouvant être réalisés sans la contribution du gouvernement; il faut toutefois noter que la politique du gouvernement fédéral à l'égard

du cumul d'aide de sources gouvernementales doit être respectée et que les requérants ne doivent pas avoir pris d'engagement à l'égard des coûts du projet avant la date de réception de la demande d'aide par le Ministère.

## FORMES D'AIDE

L'aide est versée sous forme de contribution non remboursable. La contribution peut atteindre 75 p. 100 des coûts d'un expert-conseil (une seule contribution, maximum 8 000 \$ pendant la durée du programme) pour réaliser un plan de commercialisation, une recherche liée au transfert de technologies, une recherche de capital de risque ou une étude de marché ou d'amélioration de la productivité

## PERSONNE-RESSOURCE

René Levaque  
Tél: 514-283-8886  
Télécopieur: 514-283-3302

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (PDE) - Commercialisation et prospection commerciale et technologique****DESCRIPTION**

Ce programme aide les entreprises du secteur de la fabrication et de la transformation et celles de certains autres secteurs dans les régions-ressources (territoire désigné) à jouer un plus grand rôle dans le développement économique de ces régions.

**ADMISSIBILITÉ**

Les projets commercialement rentables; les projets ayant un effet positif sur l'économie du Canada et du territoire désigné; les projets portant sur le secteur de la fabrication ou de la transformation, l'aquaculture, certains services de réparation, les services techniques ou scientifiques en matière d'hydrographie, d'océanographie et de recherche sur les pêches, la culture en serre ou la culture hydroponique; les projets ne pouvant être réalisés sans la contribution du gouvernement; il faut toutefois noter que la politique du gouvernement fédéral à l'égard du cumul d'aide de sources gouvernementales doit être respectée et que les requérants ne doivent pas avoir pris d'engagement

à l'égard des coûts du projet avant la date de réception de la demande d'aide par le Ministère.

**FORMES D'AIDE**

Dans le cas de la commercialisation et de la prospection commerciale et technologique, excluant les coûts d'immobilisations, la contribution financière peut atteindre 50 p. 100 des coûts afférents au projet, à savoir une étude et une analyse de marché; la participation à une foire commerciale, à un séminaire ou à un autre événement, sauf si le projet reçoit l'aide d'autres programmes fédéraux ou provinciaux; un voyage dans le but de rechercher et d'analyser des technologies offertes en vue de leur transfert; un voyage dans le but de rechercher du capital de risque ou d'évaluer des possibilités de coparticipation.

**PERSONNE-RESSOURCE**

René Levaque  
Tél: 514-283-8886  
Télécopieur: 514-283-3302

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (PDE) - Développement des entreprises****DESCRIPTION**

Ce programme aide les entreprises du secteur de la fabrication et de la transformation et celles de certains autres secteurs dans les régions-ressources (territoire désigné) à jouer un plus grand rôle dans le développement économique de ces régions.

**ADMISSIBILITÉ**

Les projets commercialement rentables et ayant un effet positif sur l'économie du Canada et du territoire désigné; les projets portant sur le secteur de la fabrication ou de la transformation, l'aquaculture, certains services de réparation, les services techniques ou scientifiques en matière d'hydrographie, d'océanographie et de recherche sur les pêches, la culture en serre ou la culture hydroponique; les projets ne pouvant être réalisés sans la contribution du gouvernement et devant respecter la politique du gouvernement fédéral à l'égard du cumul d'aide de sources gouvernementales. Notons que les requérants ne doivent pas avoir pris d'engagement à l'égard des coûts du projet avant la date de réception de la demande d'aide par le Ministère.

**FORMES D'AIDE**

L'aide peut atteindre 90 p. 100 des coûts de l'activité dans la mesure où l'entreprise non commerciale (société ou organisme à but non lucratif) réalisera ses activités en vue de la réalisation d'études visant l'évaluation préliminaire d'occasions d'investissement; la préparation et l'organisation d'événements majeurs tels que des salons de sous-traitance, des colloques ou des séminaires sur le développement des entreprises; la prestation de services spécialisés ou la diffusion de renseignements scientifiques ou techniques à des entreprises commerciales lorsque les services fournis ou l'information diffusée sont destinés à favoriser le développement industriel.

**PERSONNE-RESSOURCE**

René Levaque  
Tél: 514-283-8886  
Télécopieur: 514-283-3302

## PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (PDE) - Régions-ressources

## TERRITOIRE DÉSIGNÉ - PDE (régions administratives)

- 1) **Est du Québec** comprend les régions administratives du Bas-Saint-Laurent, soit les MRC Kamouraska, La Matapédia, La Mitis, Matane, Les Basques, Rimouski-Neigette, Rivière-du-Loup et Témiscouata ainsi que de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, soit les MRS Avignon, Bonaventure, Denis-Riverin, la Côte-de-Gaspé, les Iles-de-la-Madeleine et Pabok.
- 2) **Côte-Nord** comprend les MRC Caniapiscau, la Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Minganie, Sept-Rivières et la municipalité Côte-Nord-du-golfe-Saint-Laurent.
- 3) **Centre-Nord** comprend la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit les MRC Lac-Saint-Jean-Est, le Domaine-du-Roy, le Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapdelaine ainsi que les MRC Charlevoix et Charlevoix-Est.
- 4) **Ouest du Québec** comprend la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, soit les MRC Abitibi, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda, Témiscamingue et Vallée-de-l'Or, et le reste de la division de recensement de l'Abitibi (compris dans le MRC le Haut-Saint-Maurice) ainsi que les MRC Pontiac, la Vallée-de-la-Gatineau, Papineau et Antoine-Labelle.
- 5) **Nord du Québec** comprend tout le territoire non constitué en MRC situé au Nord des MRC Abitibi-Ouest, Abitibi, Vallée-de-l'Or, le Haut-Saint-Maurice, le Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine, le Fjord-du-Saguenay et Caniapiscau.

## PROGRAMME DE RELANCE INDUSTRIELLE POUR L'EST DE MONTRÉAL - Études

## DESCRIPTION

Le Programme renforce la structure industrielle locale, diversifie la base industrielle, attire de nouveaux investissements et favorise la création et le développement de nouvelles entreprises, particulièrement de PME. Voir la définition du territoire désigné à la page 5.

## ADMISSIBILITÉ

Les entreprises de fabrication ou de transformation, les entreprises des secteurs des télécommunications et des technologies spatiales, les établissements commerciaux de R-D ainsi que certains services aux entreprises manufacturières.

## Critères d'admissibilité:

L'entreprise ou le projet doit être commercialement viable; le projet ou l'activité aura un effet positif sur l'économie du Canada et du territoire désigné; le projet doit respecter les normes environnementales; l'aide doit constituer un incitatif réel à la réalisation du projet.

## FORMES D'AIDE

Les entreprises commerciales peuvent obtenir des contributions jusqu'à 75 p. 100 des coûts d'études et de certains services d'experts-conseils, jusqu'à concurrence de 75 000 \$ pour l'élaboration de plans de commercialisation et d'études de mise en marché, l'élaboration de plans de restructuration d'entreprises, la recherche de financement, et la recherche liée aux transferts de technologies; 50 p. 100 des coûts admissibles des salaires de particuliers engagés pour une période n'excédant pas un an, pour la mise en oeuvre d'un plan de commercialisation jusqu'à concurrence de 150 000 \$. Les entreprises non commerciales peuvent obtenir des contributions jusqu'à 75 p. 100 des coûts d'études pour promouvoir le développement économique du territoire désigné, jusqu'à concurrence de 150 000 \$.

## PERSONNE-RESSOURCE

Georges-Henri Goulet  
Tél: 514-283-8153  
Télécopieur: 514-283-3302

## PROGRAMME DE RELANCE INDUSTRIELLE POUR L'EST DE MONTRÉAL - Renseignements conjoints

## TERRITOIRE DÉSIGNÉ

Les limites de ce territoire sont:

**Au sud:** le fleuve Saint-Laurent, la ligne de chemin de fer du C.P. et la rue d'Iberville jusqu'au boulevard Rosemont.

**A l'ouest:** le boulevard Rosemont jusqu'au boulevard Pie-IX, le long du boulevard Pie-IX jusqu'à la limite de la ville de Saint-Léonard.

**Au nord:** les limites des villes de Saint-Léonard et de Montréal-Nord et la rivière des Prairies.

**A l'est:** la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent jusqu'à l'extrémité est de l'île.

## FORMES D'AIDE

L'aide peut être accordée sous forme de contributions remboursables ou non remboursables:

- les contributions destinées à des entreprises commerciales: les contributions supérieures à 100 000 \$ sont remboursables tandis que celles inférieures à 100 000 \$ ne le sont pas;
- les contributions offertes aux entreprises non commerciales sont non remboursables.

## PROGRAMME DE RELANCE INDUSTRIELLE POUR LE SUD-OUEST DE MONTRÉAL - Études

## DESCRIPTION

Le Programme vise à renforcer la structure industrielle locale, à diversifier la base industrielle, à attirer de nouveaux investissements et à favoriser la création et le développement de nouvelles entreprises, particulièrement des PME. Voir la définition du territoire désigné à la page 6.

## ADMISSIBILITÉ

Les entreprises de fabrication ou de transformation, certains services aux entreprises manufacturières, les établissements commerciaux de R-D ainsi que les entreprises des secteurs des télécommunications et des technologies spatiales.

## Critères d'admissibilité

Le projet doit être commercialement viable; le projet ou l'activité aura un effet positif sur l'économie du Canada et du territoire désigné; le projet doit respecter les normes environnementales; l'aide doit constituer un incitatif réel à la réalisation du projet; aucun engagement contractuel ne doit avoir été pris à l'égard des coûts du projet.

## FORMES D'AIDE

Les entreprises commerciales peuvent obtenir des contributions jusqu'à 75 p. 100 des coûts d'études et de certains services d'experts-conseils, jusqu'à concurrence de 75 000 \$ pour l'élaboration de plans de commercialisation et d'études de mise en marché, l'élaboration de plans de restructuration d'entreprises, une recherche de capital de risque, et une recherche liée aux transferts de technologies; 50 p. 100 des coûts admissibles des salaires de particuliers engagés pour une période n'excédant pas un an, pour la mise en oeuvre d'un plan de commercialisation jusqu'à concurrence de 75 000 \$.

## PERSONNE-RESSOURCE

Marcel Séguin  
Tél: 514-283-7818  
Télécopieur: 514-283-3637

**PROGRAMME DE RELANCE INDUSTRIELLE POUR LE SUD-OUEST DE MONTRÉAL - Renseignements conjoints****TERRITOIRE DÉSIGNÉ**

Les quartiers Griffintown, Petite Bourgogne, Pointe Saint-Charles, Saint-Henri, Côte Saint-Paul et Ville-Émard.

**FORMES D'AIDE**

L'aide peut être accordée sous forme de contributions remboursables ou non remboursables:

- les contributions destinées à des entreprises commerciales: les contributions supérieures à 100 000 \$ sont remboursables tandis que celles inférieures à 100 000 \$ ne le sont pas remboursables;
- les contributions offertes aux entreprises non commerciales sont non remboursables.

**BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT****ÉTUDES****CONSULTATION AU SERVICE DE L'ENTREPRISE (CASE)****DESCRIPTION**

Ce service de consultation est offert par la Banque fédérale de développement et regroupe plus de 1000 conseillers expérimentés pouvant renseigner le demandeur sur tous les aspects relatifs à la gestion de l'entreprise (tenue de livre, marketing, contrôle des stocks).

Le service de consultation au service de l'entreprise aide les entrepreneurs à évaluer les possibilités d'un secteur, à se lancer en affaires, à résoudre leurs problèmes de gestion ou à préparer la reprise ou l'expansion d'une entreprise.

**ADMISSIBILITÉ**

Le Programme s'adresse à toutes les entreprises canadiennes de moins de 75 employés.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Marcel Parisien  
Tél: 514-496-7963  
Télécopieur: 514-496-7974

**FORMES D'AIDE**

Pour un coût abordable, des gens d'affaires à la retraite conseillent et aident les entreprises en difficulté ou en démarrage. Après avoir rencontré les demandeurs chez eux, les conseillers leur remettent un rapport pouvant mener à la réalisation d'un plan d'affaires, d'un plan financier, d'un plan de marketing ou d'une étude de marché.

**PLANIFICATION STRATÉGIQUE****DESCRIPTION**

Cet outil permet aux dirigeants de faire le point sur leur entreprise et son environnement; se situer par rapport à leurs marchés et à leurs concurrents; de déceler des occasions d'affaires; de canaliser les forces vives de leur entreprise afin de tirer parti de ces occasions d'affaires.

**ADMISSIBILITÉ**

Toute entreprise, quel que soit son stade de développement, peut tirer grand profit du service de planification stratégique de la Banque fédérale de développement.

**FORMES D'AIDE**

Consultations auprès de l'équipe dirigeante:

- individuellement;
- en groupe (atelier de planification stratégique).

**PERSONNE-RESSOURCE**

Charles Bernier  
Tél: 514-496-7965  
Télécopieur: 514-496-7974

**PLANIFICATION FINANCIÈRE****DESCRIPTION**

Un rapport d'analyse détaillé et objectif sur les activités actuelles et les projets de l'entreprise pour favoriser l'obtention de différents financements:

- prêt à terme (secteurs privé et public);
- marge de crédit;
- subvention.

**ADMISSIBILITÉ**

N'importe quelle PME.

**FORMES D'AIDE**

Un processus d'échange avec l'équipe dirigeante afin de:

- préparer le rapport;
- le présenter à différentes sources de financement.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Charles Bernier  
Tél: 514-496-7965  
Télécopieur: 514-496-7974

## PRÊTS À REDEVANCE

## DESCRIPTION

Ce programme de financement accorde des prêts aux entreprises ayant un potentiel de croissance élevé et aux entreprises n'offrant pas aux investisseurs en capital de risque des possibilités de dessaisissement satisfaisantes ou un rendement financier suffisant.

## ADMISSIBILITÉ

Les sociétés canadiennes constituées en vertu d'une charte fédérale ou provinciale (les sociétés en commandite sont exclues) en mesure de prouver qu'elles ne peuvent obtenir le financement nécessaire d'autres sources à des conditions raisonnables.

## FORMES D'AIDE

Le prêt peut entre autres servir à moderniser des installations, acquérir un nouvel équipement, augmenter un fonds de roulement pour soutenir la croissance ou préparer un plan de marketing.

Il n'y a pas de limite fixée au montant du financement. En général, ce dernier est supérieur à 100 000 \$. Le taux d'intérêt est fixe et peu élevé.

## PERSONNE-RESSOURCE

Paul-André Locas  
Jacques Tremblay  
Tél: 514-283-3657  
Télécopieur: 514-283-5626

## CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA

## ÉTUDES

## PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE (PARI) - Volet projet d'amélioration technologique (AT)

## DESCRIPTION

Ce programme aide l'entreprise canadienne à accroître ses capacités techniques en jouant un rôle vital entre elle et les sources de technologie et d'expertise.

Ce volet du programme PARI entend appuyer une variété d'activités d'envergure limitée visant l'accroissement de la capacité technologique des entreprises.

## ADMISSIBILITÉ

Les PME (jusqu'à 500 employés) de tous les secteurs de l'industrie qui désirent améliorer leur capacité technologique. Le volet s'adresse également aux associations industrielles et professionnelles (architectes, ingénieurs, experts-conseils associés).

Parmi les activités admissibles à une aide technique ou financière, mentionnons les études de faisabilité technique; les projets de R-D de petite envergure; les analyses techniques et la résolution de problèmes techniques par des experts-conseils ou de sous-traitants; les projets de R-D ou la résolution de problèmes techniques par un stagiaire-étudiant de niveau collégial ou universitaire;

les visites de laboratoires du CNRC ou d'autres agences gouvernementales ou organismes de recherche provinciaux ou universitaires; les visites exploratoires à l'étranger dans le but d'acquérir une nouvelle technologie; le transfert de technologies aux associations industrielles; le maillage de petites et de grandes entreprises.

## FORMES D'AIDE

L'aide couvre les salaires et les frais des experts-conseils ou des sous-traitants, pour un maximum de 75 p. 100. Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 15 000 \$ par projet et à 10 000 \$ dans le cas des visites exploratoires.

## PERSONNE-RESSOURCE

Conseiller en technologie industrielle  
Tél: 514-283-8231 (Mtl)  
418-648-3419 (Qué)  
Télécopieur: 514-283-1915 (Mtl)  
418-648-3078 (Qué)

**PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE (PARI) - Volet service de consultation régional (PARI-C)**

**DESCRIPTION**

Ce programme aide l'entreprise canadienne à accroître ses capacités techniques en jouant un rôle vital entre elle et les sources de technologie et d'expertise.

Ce volet du programme PARI entend aider les entreprises à déterminer leurs besoins et leurs possibilités techniques, à obtenir de l'information et de l'aide technique, à résoudre les problèmes de produits et de production, à accéder à la technologie et à l'expertise de sources canadiennes ou étrangères, à prendre avantage des programmes d'aide financière et à entrer en contact avec d'autres sources d'aide.

**ADMISSIBILITÉ**

Entreprises canadiennes comptant moins de 500 employés et dont les ressources techniques sont limitées.

**FORMES D'AIDE**

Service de consultation personnelle et confidentielle sur place (détermination et évaluation des besoins, recherche de renseignements, formulation de projets de R-D).

**PERSONNE-RESSOURCE**

Conseiller en technologie industrielle  
 Tél: 514-283-8231 (Mtl)  
 418-648-3419 (Qué)  
 Télécopieur: 514-283-1915 (Mtl)  
 418-648-3078 (Qué)

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION À LA GESTION (PAAG)**

**DESCRIPTION**

Ce programme favorise le développement des PME québécoises en facilitant le recours à des expertises externes pour poser un diagnostic sur les méthodes de gestion, l'établissement d'un plan d'action approprié de même que l'intégration de pratiques de gestion plus modernes et plus efficaces.

**ADMISSIBILITÉ**

Entreprises manufacturières, entreprises de recyclage; laboratoires de recherche et de services scientifiques; certaines entreprises de distribution; entreprises comptant de 5 à 500 employés, en exploitation depuis au moins un an.

**Activités admissibles :** élaboration d'un plan d'entreprise, établissement ou amélioration d'un système de

comptabilité de gestion, amélioration de la gestion des ressources humaines, élaboration d'un plan de marketing, études et outils de mise en marché.

**FORMES D'AIDE**

Subvention pouvant atteindre 50 p. 100 des honoraires professionnels, frais d'expertise et autres frais pour d'experts-conseils jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par projet admissible, pour un maximum de 15 000 \$ par entreprise, par année.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Lise Mathieu  
 Tél: 418-691-5981  
 Télécopieur: 418-646-6145

**PROGRAMME D'AIDE À LA CONCRÉTISATION DE PROJETS INDUSTRIELS (PACPI)**

**DESCRIPTION**

Ce programme favorise la réalisation d'études de faisabilité financière et technique de projets d'implantation ou d'expansion, d'études d'emplacement et d'analyses comparatives de sites, d'études quantitatives et qualitatives de marchés, d'analyses de projets de diversification des activités de production et d'études de faisabilité de projets de fusion, d'achat ou de regroupement d'entreprises.

Les études portant sur un projet qui sera réalisé au Québec et menées de préférence par des spécialistes québécois. Dans le cas de projets réalisés à l'extérieur du Québec, les entreprises sont tenues de rembourser le MICT dans les 36 mois suivant le dépôt de l'étude.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises manufacturières exerçant leurs activités dans des secteurs relevant du MICT, les entreprises de recyclage, de R-D industrielle et de services scientifiques.

**FORMES D'AIDE**

Études inférieures à 100 000 \$ : 50 p. 100 des dépenses admissibles (honoraires professionnels, frais d'expertise et de consultation) pour un maximum de 50 000 \$.

Études supérieures à 100 000 \$ : pourcentage établi en fonction de la capacité financière de l'entreprise.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Richard Aubé  
Tél: 418-691-5951 poste 4000  
Télécopieur: 418-643-6669

**PROGRAMME INNOVATION PME**  
**Volet I - Diagnostic et plan d'action technologiques**

**DESCRIPTION**

Le programme a pour but d'accélérer l'innovation, le transfert et la diffusion de technologies dans les PME québécoises. Il vise plus précisément à soutenir les entreprises dans leurs démarches d'analyse, de planification et d'implantation de projets en matière de transfert de technologies, de R-D, d'automatisation, de qualité et de design industriel. Innovation PME aide les entreprises à payer les frais de ressources internes et externes nécessaires à la réalisation de projets qui contribueront à les rendre plus concurrentielles sur les marchés mondiaux.

entreprises culturelles privées à but lucratif; consortiums ou regroupements d'entreprises admissibles.

**Projets admissibles : (aide maximale : 28 000 \$)**  
En vue d'établir un diagnostic et un plan d'action portant sur les aspects technologiques (R-D, transfert de technologie et automatisation).

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises admissibles ont entre 5 et 500 employés, sont en exploitation depuis au moins un an et font partie de l'un des groupes suivants : entreprises manufacturières; entreprises de recyclage; laboratoires de recherche et de services scientifiques, services informatiques, services de création et de design manufacturés; entreprises des secteurs de la distribution et de la construction qui possèdent certaines caractéristiques spécifiques;

**FORMES D'AIDE**

L'aide financière prend la forme d'une contribution. Les dépenses peuvent comprendre notamment les honoraires professionnels, les frais d'expertise et les frais internes (volet implantation) de conseillers ou de spécialistes.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Daniel C. Leblanc  
Tél: 514-982-3021  
Télécopieur: 514-873-1353

**PROGRAMME INNOVATION PME Volet II Analyse et élaboration de projets spécifiques**

**DESCRIPTION**

Le programme a pour but d'accélérer l'innovation, le transfert et la diffusion de technologies dans les PME québécoises. Il vise plus précisément à soutenir les entreprises dans leurs démarches d'analyse, de planification et d'implantation de projets en matière de transfert de technologies, de R-D, d'automatisation, de qualité et de design industriel. Innovation PME aide les entreprises à payer les frais de ressources internes et externes nécessaires à la réalisation de projets qui contribueront à les rendre plus concurrentielles sur les marchés mondiaux.

entreprises culturelles privées à but lucratif, consortiums ou regroupements d'entreprises admissibles.

**Projets admissibles : (aide maximale: 42 000 \$)**  
Transfert de technologie; R-D; Design; Qualité; Automatisation; Adaptation à la sous-traitance.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises admissibles ont entre 5 et 500 employés, sont en exploitation depuis au moins un an et font partie de l'un des groupes suivants : entreprises manufacturières; entreprises de recyclage; laboratoires de recherche et de services scientifiques, services d'informatique, services de création et de design manufacturés; entreprises des secteurs de la distribution et de la construction qui possèdent certaines caractéristiques spécifiques;

**FORMES D'AIDE**

L'aide financière prend la forme d'une contribution. Les dépenses peuvent comprendre notamment les honoraires professionnels, les frais d'expertise et les frais internes (volet implantation) de conseiller ou de spécialistes.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Daniel C. Leblanc  
Tél: 514-982-3021  
Télécopieur: 514-873-1353

**PROGRAMME INNOVATION PME Volet III Implantation de technologies de production ou d'automatisation**

**DESCRIPTION**

Ce programme a pour but d'accélérer l'innovation, le transfert et la diffusion de technologies dans les PME québécoises. Il vise plus précisément à soutenir les entreprises dans leurs démarches d'analyse, de planification et d'implantation de projets en matière de transfert de technologies, de R-D, d'automatisation, de qualité et de design industriel. Innovation PME aide les entreprises à payer les frais de ressources internes et externes nécessaires à la réalisation de projets qui contribueront à les rendre plus concurrentielles sur les marchés mondiaux.

entreprises des secteurs de la distribution et de la construction qui possèdent certaines caractéristiques spécifiques; entreprises culturelles privées à but lucratif, consortiums ou regroupements d'entreprises admissibles.

**Projets admissibles: (aide maximale: 50 000 \$)**  
Implantation d'équipement faisant appel à des technologies de production avancées; implantation de logiciels de production ou de simulation; implantation de méthodes et d'approches de production modernes.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises admissibles ont entre 5 et 500 employés, sont en exploitation depuis au moins un an et font parties de l'un des groupes suivants : entreprises manufacturières; entreprises de recyclage; laboratoires de recherche et de services scientifiques, services d'informatique, services de création et de design manufacturés;

**FORMES D'AIDE**

L'aide financière prend la forme d'une contribution. Les dépenses peuvent comprendre notamment les honoraires professionnels, les frais d'expertise et les frais internes (volet implantation) de conseiller ou de spécialistes.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Daniel C. Leblanc  
Tél: 514-982-3021  
Télécopieur: 514-873-1353

**PROGRAMME INNOVATION PME - Taux régionaux**

**RÉGIONS (taux d'aide) :**

régions centrales	40 p. 100
MRC démunies des régions centrales	50 p. 100
régions périphériques	60 p. 100
MRC démunies des régions périphériques	70 p. 100

**AIDE FINANCIÈRE MAXIMALE ANNUELLE  
(Volet I, II et III ensemble) :**

régions centrales	70 000 \$
MRC démunies des régions centrales	80 000 \$
régions périphériques	100 000 \$
MRC démunies des régions périphériques	120 000 \$

**PROGRAMME JEUNES PROMOTEURS**

**DESCRIPTION**

Ce programme a pour but de soutenir les initiatives des jeunes qui veulent créer leur propre entreprise en leur accordant une aide financière et technique.

**ADMISSIBILITÉ**

Les candidats sont citoyens canadiens ou immigrants reçus et sont résidents permanents au Québec, âgés d'au moins 18 ans et d'au plus 30 ans, qui possèdent une expérience ou une formation pertinente au projet et qui s'engagent à travailler à temps plein dans l'entreprise créée.

Les projets admissibles comprennent la réalisation d'une étude préparatoire à la création d'une entreprise ou à la création d'une première entreprise. Le projet de création d'une première entreprise doit en outre s'appuyer sur un plan d'affaires portant sur les deux premières années d'exploitation et démontrant de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité; entraîner la création d'au moins deux emplois permanents (incluant celui du promoteur); compter des dépenses en immobilisations; être financé en partie par une mise de fonds provenant du promoteur.

**FORMES D'AIDE**

**Réalisation d'une étude de faisabilité**

L'aide financière peut atteindre 75 p. 100 des dépenses de services de consultations pour la réalisation d'études jusqu'à concurrence de 5 000 \$

**Création d'une première entreprise**

L'aide financière peut être égale au montant de la mise de fonds de l'entrepreneur jusqu'à concurrence de 6 000 \$. Une telle aide est accordé à un maximum de trois jeunes par projet.

**Formation de l'entrepreneur**

Les jeunes promoteurs, ayant bénéficié du volet création d'entreprise, qui désirent acquérir une formation dans un domaine lié à celui de leur projet peuvent se faire rembourser leurs frais de formation jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Direction régionale du MICT

## CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE

## DESCRIPTION

Le Centre est une société d'État qui a pour mandat de promouvoir la R-D et l'innovation technologique dans le domaine de la valorisation de la biomasse. Le Centre encourage la collaboration et l'établissement d'alliances durables entre les milieux industriel, universitaire et gouvernemental disposant d'expertises complémentaires.

## FORMES D'AIDE

Le Centre offre à ses partenaires une gamme de services professionnels pour l'obtention d'information sur des technologies de valorisation de la biomasse; la rencontre des interlocuteurs d'autres milieux pour échanger sur des technologies; l'analyse des problématiques scientifiques et technologiques au moyen d'études;

la création de bases de partenariats ou d'alliances pour financer de la recherche; l'obtention du financement pour des projets de R-D; l'association à des projets de recherche scientifique prometteurs dans les milieux universitaires; l'obtention des avis du milieu scientifique en regard de technologies.

## PERSONNE-RESSOURCE

Jean-Maurice Plourde, V-P  
Tél: 418-657-3853  
Télécopieur: 418-657-7934

## MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES

## ÉTUDES

## PROGRAMME D'AIDE À LA PROMOTION DES EXPORTATIONS (APEX) - APEX études et stratégies

## DESCRIPTION

Ce programme d'aide financière et technique vise à permettre aux entreprises québécoises de réaliser des projets d'exportation.

Le volet études et stratégies permet d'obtenir les services d'un expert-conseil pour évaluer les possibilités d'un nouveau marché et établir une stratégie de marketing appropriée.

## ADMISSIBILITÉ

Fabricants, sociétés commerciales dûment constituées ou enregistrées, coopératives à vocation commerciale ou industrielle, sociétés et associations sectorielles mandatées pour exporter, sociétés de services-conseils, consortium et agents d'exportation mandatés par des entreprises québécoises.

Entreprises établies au Québec depuis au moins 12 mois, réalisant un chiffre d'affaires de 500 000 \$ et plus (industrie du logiciel : 250 000 \$ minimum),

offrant des biens ayant un contenu québécois d'au moins 60 p. 100 ou des services réalisés, dans une proportion d'au moins 60 p. 100, par des personnes résidant au Québec.

Dépenses admissibles: 50 p. 100 des honoraires professionnels d'un expert-conseil qui n'est pas à l'emploi de l'entreprise. Le projet doit être réalisé dans un délai de six mois.

## FORMES D'AIDE

Le plafond de l'aide se situe entre 15 000 \$ et 25 000 \$ par projet, selon le territoire visé.

Possibilité de solliciter plus d'un module d'APEX. Maximum d'aide financière consentie à la même entreprise établi à 25 000 \$ par année (modules APEX emploi et Projets spéciaux exclus de ce montant).

## PERSONNE-RESSOURCE

Voir Conseillers économiques régionaux - MAI

**INNOVATION III - Accès à l'information****DESCRIPTION**

Ce programme a été conçu afin d'améliorer la position concurrentielle des entreprises québécoises du secteur bioalimentaire, plus particulièrement des entreprises actives sur les marchés intérieurs en émergence et en croissance et sur les marchés qui offrent un potentiel élevé de développement à l'exportation. Ce programme s'adresse à toutes les entreprises québécoises qui conditionnent ou transforment des produits bioalimentaires destinés au marché de gros ou de semi-gros. Le volet ACCÈS À L'INFORMATION vise à favoriser l'accès des entreprises bioalimentaires à une information de qualité sur les marchés et sur leur environnement externe.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises qui font une demande d'aide supérieure à 10 000 \$ devront avoir fait l'objet d'un diagnostic, et démontrer que le projet est rentable et valable. Elles devront par ailleurs maximiser le contenu québécois des services ou des biens et s'engager à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi. Il s'agit d'entreprises du secteur bioalimentaire employant moins de 500 personnes-année;

de groupements d'exploitants agricoles, de pêcheurs, de conditionneurs et de transformateurs de produits alimentaires québécois; d'associations représentatives du secteur bioalimentaire (Volet 1b).

**FORMES D'AIDE**

Études de marché et activités de marketing: le Ministère accorde une aide financière de 50 p. 100 des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par année; Diffusion d'information: aide financière de 50 p. 100 jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par année pour couvrir les coûts des activités nouvelles de diffusion d'information sur les techniques de gestion, les nouvelles technologies de transformation, le transfert technologique et les effets des modifications réglementaires. L'aide maximale accordée pour les volets accès à l'information, développement de l'exportation et concertation s'élève à 50 000 \$ par requérant par année.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Richard Roy  
Tél: 514-873-4410  
Télécopieur: 514-873-2364

**INNOVATIONS III - Concertation****DESCRIPTION**

Ce programme est conçu afin d'améliorer la position concurrentielle des entreprises québécoises du secteur bioalimentaire, plus particulièrement des entreprises actives sur les marchés intérieurs nouveaux et en croissance et sur ceux qui offrent un potentiel élevé de développement à l'exportation.

Ce Programme s'adresse à toutes les entreprises québécoises qui conditionnent ou transforment des produits bioalimentaires destinés au marché de gros ou de semi-gros. Le volet vise à favoriser la concertation de partenaires de l'industrie bioalimentaire et le regroupement d'industries du secteur.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises qui font une demande d'aide supérieure à 10 000 \$ devront avoir fait l'objet d'un diagnostic, à la satisfaction du Ministère, et démontrer que le projet est rentable et valable. Elles devront par ailleurs maximiser le contenu québécois des services ou des biens et s'engager à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi

(entreprises à but lucratif bénéficiant d'une subvention de plus de 100 000 \$ et comptant plus de 100 employés). Il s'agira de groupements d'exploitants agricoles, de pêcheurs, de conditionneurs et de transformateurs de produits alimentaires québécois.

**FORMES D'AIDE**

Le Ministère accorde une aide financière maximale de 50 000 \$ pour une étude réalisée en vue de favoriser une fusion, un regroupement ou une acquisition d'entreprises; des activités de démarrage d'un comité sectoriel dans le cadre du processus de certification «Québec Vrai» d'un produit d'appellation. L'aide maximale accordée pour les volets accès à l'information, développement de l'exportation et concertation s'élève à 50 000 \$ par requérant par année.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Richard Roy  
Tél: 514-873-4410  
Télécopieur: 514-873-2364

**INNOVATIONS III - Innovation en harmonie avec l'environnement****DESCRIPTION**

Programme conçu afin d'améliorer la position concurrentielle des entreprises québécoises du secteur bioalimentaire, plus particulièrement des entreprises actives sur les marchés intérieurs en émergence et en croissance et sur ceux qui offrent un potentiel élevé de développement à l'exportation.

Ce programme s'adresse à toutes les entreprises québécoises qui conditionnent ou transforment des produits bioalimentaires destinés au marché de gros ou de semi-gros.

Volet ayant pour but de stimuler le développement de nouveaux produits bioalimentaires par des techniques plus respectueuses de l'environnement.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises qui font une demande d'aide supérieure à 10 000 \$ devront avoir fait l'objet d'un diagnostic, à la satisfaction du Ministère, et démontrer que le projet est rentable et valable. Elles devront par ailleurs maximiser le contenu québécois des services ou des biens et s'engager à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi

(entreprises à but lucratif bénéficiant d'une subvention de plus de 100 000 \$ et comptant plus de 100 employés). Entreprises du secteur bioalimentaire employant moins de 500 personnes-année

**FORMES D'AIDE**

Une aide financière peut être consentie pour: la réalisation ou la mise au point de prototypes industriels de produits alimentaires, la valorisation de coproduits, le développement de nouveaux procédés de fabrication (maximum 200 000 \$); l'adaptation de procédés de production (maximum 10 000 \$); la réalisation d'études de faisabilité (maximum 20 000 \$); la mise en place des immobilisations nécessaires pour réaliser un projet novateur (maximum 400 000 \$).

**PERSONNE-RESSOURCE**

Richard Roy  
Tél: 514-873-4410  
Télécopieur: 514-873-2364

**PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE TECHNOLOGIQUE (PART)****DESCRIPTION**

Ce programme qui a comme principal objectif de favoriser la réalisation de projets conjoints de recherche à caractère technologique entre les cégeps et les entreprises. Le PART subventionne les projets liés à la recherche technologique et au développement de nouveaux produits, procédés ou techniques. Les études de faisabilité ou d'opportunité menées par le personnel des collèges sont admissibles. Le Programme s'applique à tous les secteurs d'activité industrielle.

**ADMISSIBILITÉ**

Les activités peuvent se dérouler dans un collège, une entreprise ou un centre de recherche, mais la demande doit être présentée par le directeur général du collège et être appuyée financièrement par au moins un partenaire externe. Le projet doit avoir un contenu technique ou technologique. Le responsable et la majorité du personnel doivent être des enseignants ou des professionnels d'un collège ou d'un centre collégial de transfert de technologie.

**FORMES D'AIDE**

La participation financière se présente sous deux formes:

- maximum 70 000 \$ pour projet d'un an
- maximum 35 000 \$ pour projet de six mois

Le projet est évalué selon un système de pointage établi en fonction de critères à satisfaire.

Les sélections se font deux fois l'an, le 15 novembre (six mois) et le 15 avril (un an).

**PERSONNE-RESSOURCE**

Rosemarie Dallaire  
Tél: 418-646-1276  
Télécopieur: 418-646-7447

***RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT***

## **RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

---

### **INDUSTRIE CANADA**

Programme de mise en valeur de la technologie  
Volet Mise en valeur de technologies (PMVT)  
Programme Technologie stratégiques  
Volet Biotechnologies

### **ENVIRONNEMENT CANADA - Centre Saint-Laurent**

Programme de développement et de démonstration technologiques (PDDT)

### **AGRICULTURE CANADA**

Programme d'essais et d'expérimentation agro-alimentaire

### **PÊCHES ET OCÉANS CANADA**

Programme d'essai et d'expérimentation halieutiques et aquicoles

### **BUREAU FÉDÉRAL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL - QUÉBEC**

Programme d'aide à l'innovation (PAI)  
Programme de relance industrielle pour l'est de Montréal  
Innovation  
Programme de relance industrielle pour le sud-ouest de Montréal  
Innovation

### **CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA**

Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)  
Volet Projets d'amélioration technologique (PARI-AT)  
Volet Recherche, Développement et Adaptation (PARI-RDA)  
Institut de recherche en biotechnologie  
Programme de recherche industrielle

### **CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA**

Programme de partenariats de recherche

### **MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE DU QUÉBEC**

Programme franco-québécois de recherche industrielle d'innovation technologique  
(CRIQ-ANVAR)  
R-D-PME (Volet IV du Fonds de développement technologique)  
Visa pour le crédit d'impôt remboursable à la recherche précompétitive

### **CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE**

Centre québécois de valorisation de la biomasse

### **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

Programme d'aide au développement technologique et au design  
Volet design  
Volet technique  
Programme de crédits d'impôt

### **CONSEIL EXÉCUTIF**

Le fonds de développement technologique (FDT)  
Projets mobilisateurs

### **CONSEIL EXÉCUTIF / MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE**

Le fonds de développement technologique (FDT)  
Priorités gouvernementales

**CONSEIL EXÉCUTIF / MENVIQ**

Le fonds de développement technologique (FDT)

Fonds de recherche et développement technologique en environnement

Projets d'innovation technologique en environnement (PITE)

Projets de recherche exploratoire en environnement (PREE)

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE DU QUÉBEC**

Programme d'aide à la recherche technologique (PART)

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

Programme d'intervention auprès des entreprises industrielles et commerciales du secteur bioalimentaire (Innovation III)

Innovation en harmonie avec l'environnement

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC**

Programme d'intervention auprès des entreprises industrielles et commerciales du secteur bioalimentaire (Innovations III)

Innovation en harmonie avec l'environnement

**CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC**

Centre de recherche industrielle du Québec

**INNOVATECH**

Innovatech Grand Montréal

## PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DE LA TECHNOLOGIE - Volet Mise en valeur de technologie (PMVT)

## DESCRIPTION

Ce programme aide au démarrage ou à l'exploitation de centres de technologie sans but lucratif qui encouragent les PME à acheter des techniques de pointe et à en faciliter la diffusion, ainsi qu'à acquérir des compétences essentielles en gestion.

## ADMISSIBILITÉ

Ce programme s'adresse à des organismes sans but lucratif comme les associations sectorielles, les organismes de recherche provinciaux et les centres de technologie affiliés à des universités.

Activités admissibles : information, conférences, colloques, publications; sensibilisation des entreprises à l'innovation; démonstration de technologies; formation en gestion des activités d'innovation; cueillette de renseignements et prospection de nouvelles technologies.

## FORMES D'AIDE

Pour la création d'un centre, le Programme fournit un montant non remboursable pouvant couvrir 50 p.100 des coûts d'exploitation moyens prévus pour une période de cinq ans.

Pour l'exploitation de centres établis, le Programme fournit une aide correspondant à 50 p.100 des coûts qui ne sont pas entièrement recouvrables.

Le Programme paie les coûts des salaires, de frais de déplacement, de location de locaux, d'achat de matériel, de fournitures, de publicité, d'électricité, d'assurances.

## PERSONNE-RESSOURCE

Aïssa Aomari  
Tél: 514-283-7814  
Télécopieur: 514-283-3302

## PROGRAMME TECHNOLOGIES STRATÉGIQUES - Volet Biotechnologies

## DESCRIPTION

Ce programme a pour but d'encourager le développement de technologies de pointe et l'accroissement de la compétitivité internationale, de favoriser les alliances de R-D et d'applications technologiques en vue de mettre au point les normes nécessaires permettant les applications ou la démonstration de la faisabilité de la technologie de pointe.

Le volet Biotechnologies a pour but de soutenir le développement de technologies de pointe, l'accroissement de la compétitivité internationale, les alliances de R-D précommerciale et de pointe (entreprises, universités, instituts de recherche) ainsi que les alliances d'applications technologiques.

## ADMISSIBILITÉ

Les projets doivent créer des liens importants au Canada en vue d'une diffusion élargie et rapide de technologies et de savoir-faire, tabler sur les ressources-clés existant au Canada et éviter le chevauchement des efforts, comporter une idée encore inexploitée au Canada, receler un potentiel commercial important et permettre d'augmenter les connaissances et le personnel scientifiques du Canada.

Les alliances doivent mener des projets conjoints de technologie et avoir obtenu la majorité de leurs capitaux de sources non gouvernementales.

## FORMES D'AIDE

Les subventions peuvent atteindre 50 p. 100 des coûts liés aux salaires des scientifiques, des ingénieurs, des analystes, des programmeurs et des techniciens, du personnel de gestion et du personnel administratif, ainsi qu'aux matériaux, aux pièces, aux machines et aux équipements, aux prototypes d'essai et d'évaluation.

## PERSONNE-RESSOURCE

Serge Hébert  
Tél: 514-283-8813  
Télécopieur: 514-283-3302

<b>PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ET DE DÉMONSTRATION TECHNOLOGIQUE (PDDT)</b>	
<p><b>DESCRIPTION</b></p> <p>Ce programme qui vise la réduction de rejets toxiques dans le fleuve Saint-Laurent encourage la recherche de nouvelles techniques et la mise à l'essai de nouvelles technologies industrielles, d'assainissement et de restauration de sites contaminés.</p> <p><b>ADMISSIBILITÉ</b></p> <p>Les entreprises privées ayant des projets qui visent la réduction de la pollution, causée soit par les eaux usées industrielles, les déchets dangereux ou par les sédiments et sols contaminés.</p>	<p><b>FORMES D'AIDE</b></p> <p>L'aide financière peut atteindre 50 p. 100 des coûts admissibles d'un projet.</p> <p><b>PERSONNE-RESSOURCE</b></p> <p>Yvan Valiquette Tél: 514-283-3557 Télécopieur: 514-283-9451</p>

<b>PROGRAMME D'ESSAIS ET EXPÉRIMENTATION AGRO-ALIMENTAIRE</b>	
<p><b>DESCRIPTION</b></p> <p>Ce programme est destiné à accroître les niveaux de productivité et de profitabilité de l'agriculture dans les régions de ressources du Québec.</p> <p><b>ADMISSIBILITÉ</b></p> <p>Particuliers ou organismes tels que regroupements, associations, syndicats, coopératives ou autres présentant un projet qui prend fin avant le 31 mars 1995.</p> <p>Types de projets</p> <p>1) Projets agricoles comprenant la mise au point finale ou l'essai d'un outillage, de matériel spécialisé, d'une technique de production ou d'outils de gestion agricole qui découlent d'une recherche terminée et d'une expertise technique éprouvée, mais qui ne sont pas d'usage courant dans les régions de ressources.</p> <p>2) Secteurs industriels comprenant les aliments, les boissons et les intrants agricoles, le transfert de technologies appliquées aux procédés, aux équipements ou aux produits agro-alimentaires. Les projets soumis doivent découler d'une recherche terminée ou d'une expertise technique éprouvée.</p>	<p>3) Projets portant sur la recherche appliquée.</p> <p><b>FORMES D'AIDE</b></p> <p>L'aide financière peut atteindre 100 p. 100 des dépenses de fonctionnement admissibles et 75 p. 100 des dépenses d'immobilisation directement liées au projet.</p> <p>Le montant maximal accordé est de 150 000 \$ pour les essais de production primaire et de 300 000 \$ pour les projets liés aux entreprises de transformation et à la recherche appliquée.</p> <p><b>PERSONNE-RESSOURCE</b></p> <p>Jean Lamoureux Tél: 418-648-4775 Télécopieur: 418-648-7342</p>

## PROGRAMME D'ESSAI ET D'EXPÉRIMENTATION HALIEUTIQUES ET AQUICOLES

## DESCRIPTION

Ce programme vise à favoriser le développement et l'exploitation rationnelle des ressources marines au moyen de l'innovation et de transferts de technologie.

## ADMISSIBILITÉ

Entreprises du secteur des pêches et de l'aquiculture situées dans les territoires de l'est du Québec, de la Côte-Nord, du Centre-Nord et du nord du Québec.

## FORMES D'AIDE

L'aide financière se fait sous la forme d'une contribution non remboursable pouvant atteindre 300 000 \$ par projet.

## PERSONNE-RESSOURCE

Gaston Berthiaume  
Tél: 418-648-5932  
Télécopieur: 418-649-8002

## BUREAU FÉDÉRAL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL - QUÉBEC

## PROGRAMME D'AIDE À L'INNOVATION (PAI)

## DESCRIPTION

Ce programme vise à encourager les entreprises manufacturières des régions centrales du Québec (Québec, Mauricie, Bois-Francs, Estrie, Montréal et Outaouais) à mettre au point de nouveaux produits et procédés de production afin d'améliorer leur production et leur compétitivité sur les marchés national et international. Il s'adresse à toute entreprise de fabrication ou de transformation.

## ADMISSIBILITÉ

Le PAI prévoit deux volets :

Le volet Études permet la réalisation d'une étude par un expert-conseil relativement à un projet d'innovation admissible à une contribution (honoraires, coûts de main-d'oeuvre, matériaux). Divers types d'études sont admissibles soit la faisabilité, le marché, le design et la recherche de capital de risque.

Le volet Projet d'innovation porte sur la création, la mise au point ou la démonstration d'un produit ou d'un procédé de production nouveau ou amélioré.

Pour être admissibles, les projets doivent être réalisables sur le plan scientifique, permettre de réaliser des progrès techniques importants, offrir de bonnes perspectives commerciales et avoir des retombées économiques positives.

## FORMES D'AIDE

La contribution du Programme peut atteindre 50 p. 100 (75 p. 100 dans le cas des régions de ressources) jusqu'à un montant maximal de 50 000 \$ pour une étude et 40 p. 100 (60 p. 100 dans le cas des régions de ressources) jusqu'à un montant maximal de 350 000 \$ pour un projet d'innovation (coûts admissibles d'au moins 50 000 \$; ou 25 000 \$, pour un projet dans une région de ressources). Toute contribution octroyée inférieure à 100 000 \$ est non remboursable.

## PERSONNE-RESSOURCE

Michael Ash  
Tél: 514-283-3621  
Télécopieur: 514-283-3302

**PROGRAMME DE RELANCE INDUSTRIELLE POUR L'EST DE MONTRÉAL - Innovation**

**DESCRIPTION**

Ce programme vise à renforcer la structure industrielle locale, à diversifier la base industrielle, à attirer de nouveaux investissements et à favoriser la création et le développement de nouvelles entreprises, particulièrement de PME.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises de fabrication ou de transformation, les entreprises oeuvrant dans les secteurs des télécommunications et des technologies spatiales, les établissements commerciaux de R-D ainsi que certains services aux entreprises manufacturières.

Critères d'admissibilité

L'entreprise ou le projet doit être commercialement viable; le projet ou l'activité aura un effet positif sur l'économie du Canada et du territoire désigné; le projet doit respecter les normes environnementales; l'aide doit constituer un incitatif réel à la réalisation du projet.

**FORMES D'AIDE**

Les contributions peuvent couvrir jusqu'à 60 p. 100 des coûts admissibles de projets liés au développement commercial ou à la démonstration d'un produit, d'un procédé ou d'un service nouveau ou amélioré, ainsi que de certains projets de R-D reliés à la lutte contre la pollution. Toute contribution de ce volet du programme ne pourra excéder 2 000 000 \$.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Georges-Henri Goulet  
Tél: 514-283-8153  
Télécopieur: 514-283-3302

**PROGRAMME DE RELANCE INDUSTRIELLE POUR L'EST DE MONTRÉAL - Renseignements conjoints**

**LIMITES DU TERRITOIRE DÉSIGNÉ**

**Au sud:** le fleuve Saint-Laurent, la ligne de chemin de fer du C.P. et la rue d'Iberville jusqu'au boulevard Rosemont.

**A l'ouest:** le boulevard Rosemont jusqu'au boulevard Pie-IX, le long du boulevard Pie-IX jusqu'à la limite de la ville de Saint-Léonard.

**Au nord:** les limites des villes de Saint-Léonard et de Montréal-Nord et la rivière des Prairies.

**A l'est:** la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent jusqu'à l'extrémité est de l'île.

**FORMES D'AIDE**

L'aide peut être accordée sous forme de contributions remboursables ou non remboursables.

Dans le cas des contributions destinées à des entreprises commerciales, les contributions supérieures à 100 000 \$ sont remboursables tandis que celles inférieures à 100 000 \$ ne le sont pas; les contributions offertes aux entreprises non commerciales sont non remboursables.

## PROGRAMME DE RELANCE INDUSTRIELLE POUR LE SUD-OUEST DE MONTRÉAL - Innovation

## DESCRIPTION

Ce programme vise à renforcer la structure industrielle locale, à diversifier la base industrielle, à attirer de nouveaux investissements et à favoriser la création et le développement de nouvelles entreprises, particulièrement les PME.

## ADMISSIBILITÉ

Les entreprises de fabrication ou de transformation, certains services aux entreprises manufacturières, les établissements commerciaux de R-D ainsi que les entreprises oeuvrant dans les secteurs des télécommunications et des technologies spatiales.

## Critères d'admissibilité:

l'entreprise ou le projet doit être commercialement viable; le projet ou l'activité aura un effet positif sur l'économie du Canada et du territoire désigné; le projet doit respecter les normes environnementales;

l'aide doit constituer un incitatif réel à la réalisation du projet; aucun engagement contractuel ne doit avoir été pris à l'égard des coûts du projet.

## FORMES D'AIDE

Ces contributions couvrent jusqu'à 60 p. 100 des coûts admissibles de projets liés au développement commercial ou à la démonstration d'un produit, d'un procédé ou d'un service nouveau ou amélioré, ainsi que de certains projets de R-D reliés à la lutte contre la pollution. Toute contribution de ce volet du programme ne pourra excéder 500 000 \$.

## PERSONNE-RESSOURCE

Marcel Séguin  
Tél: 514-283-7818  
Télécopieur: 514-283-3637

PROGRAMME DE RELANCE INDUSTRIELLE POUR LE SUD-OUEST DE MONTRÉAL -  
Renseignements conjoints

## TERRITOIRE DÉSIGNÉ

Les quartiers Griffintown, Petite Bourgogne, Pointe Saint-Charles, Saint-Henri, Côte Saint-Paul et Ville-Émard.

## FORMES D'AIDE

L'aide peut être accordée sous forme de contributions remboursables ou non remboursables.

Dans le cas des contributions destinées à des entreprises commerciales, les contributions supérieures à 100 000 \$ sont remboursables tandis que celles inférieures à 100 000 \$ ne le sont pas.

Les contributions offertes aux entreprises non commerciales sont non remboursables.

**PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE (PARI) -  
Volet Projet d'amélioration technologique (PAT)**

**DESCRIPTION**

Ce programme aide l'entreprise canadienne à accroître ses capacités techniques en jouant un rôle vital entre elle et les sources de technologie et d'expertise.

Ce volet du programme PARI entend appuyer une variété d'activités d'envergure limitée visant l'accroissement de la capacité technologique des entreprises.

**ADMISSIBILITÉ**

PME (jusqu'à 500 employés) de tous les secteurs de l'industrie qui désirent améliorer leur capacité technologique. Le Programme s'adresse également aux associations industrielles et professionnelles (architectes, ingénieurs, experts-conseils associés).

Parmi les activités admissibles à une aide technique ou financière, citons, les études de faisabilité technique; les projets de R-D de petite envergure; les analyses techniques et la résolution de problèmes techniques par des experts-conseils ou des sous-traitants;

les projets de R-D ou la résolution de problèmes techniques grâce à un stagiaire-étudiant de niveau collégial ou universitaire; les visites de laboratoires du CNRC ou d'autres agences gouvernementales ou organismes de recherche provinciaux ou universitaires; les visites exploratoires à l'étranger dans le but d'acquérir une nouvelle technologie; le transfert de technologies aux associations industrielles; le maillage de petites et de grandes entreprises.

**FORMES D'AIDE**

L'aide couvre les salaires et les frais des experts-conseils ou des sous-traitants, pour un maximum de 75 p. 100. Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 15 000 \$ par projet et à 10 000 \$ dans le cas des visites exploratoires.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Conseiller en technologie industrielle  
Tél: 514-283-8231 (Mtl) 418-648-3419 (Qué)  
Télécopieur: 514-283-1915 (Mtl) 418-648-3078 (Qué)

**PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE (PARI) -  
Volet Recherche, développement et adaptation (RDA)**

**DESCRIPTION**

Ce programme aide l'entreprise canadienne à accroître ses capacités techniques en jouant un rôle vital entre elle et les sources de technologie et d'expertise.

Ce volet du Programme PARI soutient les projets de R-D faisant intervenir la recherche appliquée et le développement ainsi que l'adaptation de technologies d'un mérite technique élevé.

**ADMISSIBILITÉ**

Le Programme s'adresse aux PME de 500 employés ou moins et possédant déjà une capacité technique.

Parmi les activités admissibles à une aide technique ou financière, citons, les projets de R-D allant jusqu'à l'étape du prototype ou de l'usine-pilote et l'adaptation de technologies existantes.

Le Programme favorise les entreprises qui veulent créer des maillages avec les agences externes (laboratoires du CNRC, laboratoires fédéraux, universités, organismes de recherche provinciaux), particulièrement dans le cas de projets d'envergure.

Les critères d'aide sont reliés à la nouveauté, au risque technique, à l'accroissement de la capacité technologique et aux bénéfices que peut créer le projet.

**FORMES D'AIDE**

Le montant de l'aide s'échelonne entre 15 000 \$ et 350 000 \$ sur une période maximale de 36 mois. L'aide couvre les coûts des salaires du personnel de l'entreprise et une partie des frais de sous-traitance. La contribution maximale attribuée aux frais de consultant est de 500 \$ par jour et de 5 000 \$ par année.

Le PARI contribue également aux dépenses de voyage au cours de visites de sources de technologies.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Conseiller en technologie industrielle  
Tél: 514-283-8231 (Mtl) 418-648-3419 (Qué)  
Télécopieur: 514-283-1915 (Mtl) 418-648-3078 (Qué)

**INSTITUT DE RECHERCHE EN BIOTECHNOLOGIE - Programme de recherches industrielles**

**DESCRIPTION**

Le Laboratoire est rattaché au CNRC et a pour but de mener des travaux de recherche en biotechnologie afin de permettre aux industries canadiennes d'être concurrentielles sur les marchés internationaux.

**ADMISSIBILITÉ**

Secteurs d'activité

- Environnement
- Génie biochimique
- Microbiologie appliquée
- Génie génétique et génie des enzymes
- Génie des protéines
- Mise à l'échelle
- Nouveaux composés biopharmaceutiques

**FORMES D'AIDE**

L'IRB poursuit des projets de R-D avec l'industrie et les universités, loue des locaux et de l'équipement, met une usine-pilote à la disposition des entreprises de biotechnologie et des universités, et permet aux entreprises d'installer leur propre équipe technique dans ses laboratoires pour la réalisation de projets de collaboration.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Tél: 514-496-6250  
Télécopieur: 514-496-5007

**CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA**

**PROGRAMME DE PARTENARIATS DE RECHERCHE (PPR)**

**DESCRIPTION**

Les programmes conjoints universités-industrie du PPR appuient une gamme d'activités de R-D financées par le CRSNGC et l'industrie pour encourager la collaboration entre les chercheurs universitaires et l'industrie canadienne. Ces programmes cherchent aussi à accroître les liens et la collaboration avec les ministères fédéraux.

**ADMISSIBILITÉ**

Le PPR exige la contribution et la participation de l'industrie pour la majorité des programmes conjoints université-industrie et université-gouvernement.

**FORMES D'AIDE**

La contribution va au coût de la recherche industrielle effectuée par les universités. Selon le type de subvention, le CRSNGC contribue, conjointement avec l'industrie ou avec un ministère fédéral, aux dépenses de réalisation du projet, incluant les salaires des étudiants et du personnel de recherche, le matériel et l'appareillage.

**Types de subventions :**

- Dans le cas des programmes conjoints université-industrie, ce sont des subventions de R-D coopérative, des subventions de recherche à incidence industrielle pour les installations et appareils conjoints;
- dans le cas des programmes d'aide aux nouveaux professeurs, professeurs-chercheurs industriels, diffusion de la technologie, ce sont des bourses de stages industriels, pour chercheurs industriels invités, colloques et séminaires, ententes de services;
- programmes conjoints universités-gouvernement.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Pierre-Richard Gaudreault  
Tél: 613-992-7106  
Télécopieur: 613-992-5337

**PROGRAMME FRANCO-QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE INDUSTRIELLE D'INNOVATION  
TECHNOLOGIQUE (CRIQ-ANVAR)**

**DESCRIPTION**

Ce programme favorise les échanges technologiques entre les entreprises françaises et québécoises en offrant une aide à la réalisation de projets conjoints de recherche industrielle, de développement, de mise au point, d'amélioration et d'adaptation de produits et de procédés.

**ADMISSIBILITÉ**

Entreprises manufacturières québécoises de moins de 500 employés, légalement constituées depuis au moins un an et dont 50 p. 100 du revenu brut provient d'activités de fabrication. Les projets soumis doivent être avancés sur le plan technologique et comporter des retombées économiques et commerciales à court terme.

**FORMES D'AIDE**

Jusqu'à 50 p. 100 des dépenses admissibles sur une période de deux ans, maximum discrétionnaire. La gestion du programme relève du CRIQ. Le MICT a un droit de veto sur les entreprises retenues.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Nghiep Le Hong  
Tél: 514-982-3001  
Télécopieur: 514-873-1353

**R-D-PME (Volet IV du Fonds de développement technologique)**

**DESCRIPTION**

Ce programme vise à appuyer financièrement les PME actives dans le domaine des technologies de pointe, dans leurs efforts de conception, de réalisation et de mise en valeur de projets de R-D à risque et à avancement technologique élevés.

**ADMISSIBILITÉ**

Il s'agit d'une entreprise de tous secteurs avec actif inférieur à 25 000 000 \$ ou avoir net inférieur à 10 000 000 \$, compte tenu des sociétés associées, et contrôlée par des résidents canadiens auxquels peuvent s'adjoindre des partenaires pour accroître ses compétences technologiques.

Les projets de 200 000 \$ à 5 000 000 \$ doivent comporter un risque technologique élevé et un avancement scientifique et technologique important (l'amélioration mineure d'un produit n'est pas acceptable);

un potentiel commercial important; une contribution à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise, du secteur ou de la région; capacité financière et technologique de réaliser le projet.

Les projets pouvant conduire à l'exploitation d'un créneau de marché en croissance (informatique, biotechnologies, techniques de fabrication, électronique, matériaux et technologies liées à l'utilisation de l'énergie) sont aussi admissibles.

**FORMES D'AIDE**

Une subvention pouvant atteindre 40 p. 100 ou 50 p. 100 des dépenses admissibles, selon la nature de l'activité, pour un maximum de 2 000 000 \$.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Georges Lagacé  
Tél: 514-982-3001  
Télécopieur: 514-873-1353

**VISA POUR LE CRÉDIT D'IMPÔT REMBOURSABLE À LA RECHERCHE PRÉCOMPÉTITIVE**

**DESCRIPTION**

Cette mesure vise à favoriser la recherche industrielle préconcurrentielle réalisée par des entreprises.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises québécoises qui sont en situation de concurrence ou qui ont des expertises technologiques complémentaires pour mettre au point des projets de recherche préconcurrentielle.

Les projets de R-D doivent être réalisés par ou pour le compte d'un regroupement véritable d'entreprises non liées; ils doivent être reliés aux activités de chacune des entreprises, utiles à leur développement technologique et susceptibles de favoriser leur croissance; les activités de recherche doivent correspondre à la définition fiscale de la recherche scientifique et du développement expérimental et être de nature préconcurrentielle.

**FORMES D'AIDE**

L'aide se fait sous la forme d'un visa du ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie attribué à chacune des entreprises du regroupement. L'obtention de ce visa permet à ces entreprises de demander au ministère du Revenu du Québec un crédit fiscal remboursable de 40 p. 100 sur la totalité des dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental du projet.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Georges Lagacé  
Tél: 514-982-3001  
Télécopieur: 514-873-1353

**CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE**

**CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE**

**DESCRIPTION**

Le Centre est une société d'État ayant pour mandat de promouvoir la R-D et l'innovation technologique dans le domaine de la valorisation de la biomasse. Le CQVB encourage la collaboration et l'établissement d'alliances durables entre les milieux industriel, universitaire et gouvernemental disposant d'expertises complémentaires.

**FORMES D'AIDE**

Le Centre offre à ses partenaires une gamme de services professionnels pour obtenir de l'information sur des technologies de valorisation de la biomasse et rencontrer des interlocuteurs d'autres milieux pour échanger sur des technologies;

analyser des problématiques scientifiques et technologiques au moyen d'études; monter des bases de partenariats ou d'alliances pour financer de la recherche; obtenir du financement pour des projets de R-D; s'associer à des projets de recherche scientifique prometteurs dans les milieux universitaires; obtenir des avis du milieu scientifique en regard de technologies.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Jean-Maurice Plourde, V-P  
Tél: 418-657-3853  
Télécopieur: 418-657-7934

**PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET AU DESIGN - Volet design**

**DESCRIPTION**

Ce programme vise, par une formule de prêt participatif, à soutenir les entreprises dans leurs activités de R-D à caractère technique et dans le domaine du design.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises appartenant à l'un des domaines suivants sont admissibles : secteur manufacturier; technologies de l'information; recyclage ou dépollution; recherche, analyse et essai en laboratoire; commercialisation; design industriel et design de mode.

Les projets admissibles comprennent les activités permettant l'amélioration, le développement et la commercialisation de produits novateurs faisant appel aux techniques professionnelles en design industriel ou de mode.

Les dépenses admissibles incluent les études, les salaires, les brevets, la mise au point de prototypes et de documentation technique et promotionnelle, l'équipement lié au projet et la mise en marché.

Les dépenses minimales projetées s'élèvent à 50 000 \$ pour les projets en design. Elles doivent être inférieures à 50 p. 100 des ventes annuelles ou à quatre fois l'avoir net de l'entreprise.

**FORMES D'AIDE**

L'entreprise peut être exemptée du remboursement des intérêts du prêt participatif jusqu'à concurrence de 25 p. 100 du prêt. Le premier remboursement de capital s'effectue trois ans après la lettre d'offre. Une prime au risque est généralement requise sous forme d'une option d'achat d'un faible pourcentage des actions participantes.

Le montant du prêt peut atteindre 80 p. 100 des dépenses sans excéder 150 000 \$ pour la R-D et 50 000 \$ pour la mise en marché. Les remboursements se font par versements fixes ou par redevances sur les ventes.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Roland Leclerc  
Tél: 514-873-4375  
Télécopieur: 514-864-2444

**PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET AU DESIGN - Volet technique**

**DESCRIPTION**

Ce programme vise, par une formule de prêt participatif, à soutenir les entreprises dans leurs activités de R-D à caractère technique et dans le domaine du design.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises appartenant à l'un des domaines suivants sont admissibles : secteur manufacturier; technologies de l'information; recyclage ou dépollution; recherche, analyse et essai en laboratoire; commercialisation; design industriel et design de mode.

Les projets admissibles comprennent les activités visant le développement et la mise au point de produits, de services et de procédés novateurs.

Les dépenses admissibles incluent les études, les salaires, les brevets, la mise au point de prototypes et de documentation technique et promotionnelle; l'équipement lié au projet et la mise en marché. Les dépenses minimales projetées s'élèvent à 100 000 \$ pour les projets techniques. Elles doivent être inférieures à 50 p. 100 des ventes annuelles ou à quatre fois l'avoir net de l'entreprise.

**FORMES D'AIDE**

L'entreprise peut être exemptée du remboursement des intérêts du prêt participatif jusqu'à concurrence de 25 p. 100 de ce dernier. Le premier remboursement de capital s'effectue trois ans après la lettre d'offre. Une prime au risque est généralement requise sous forme d'une option d'achat d'un faible pourcentage des actions participantes.

La durée maximale du prêt est de huit ans. Le montant du prêt peut atteindre 75 p. 100 des dépenses sans excéder 1 500 000 \$ pour la R-D et 500 000 \$ pour la mise en marché. Les remboursements de capital annuels sont calculés selon un pourcentage des fonds générés (profits nets plus amortissement).

**PERSONNE-RESSOURCE**

Roland Leclerc  
Tél: 514-873-4375  
Télécopieur: 514-864-2444

**PROGRAMME DE CRÉDITS D'IMPÔT**

**DESCRIPTION**

Ce programme finance une partie des crédits d'impôt remboursables pour des activités de recherche scientifique et de développement expérimental ou de formation de la main-d'oeuvre.

**ADMISSIBILITÉ**

Les corporations exploitant une entreprise au Québec, y possédant leur siège social et ayant obtenu d'une institution financière agréée une proposition de prêt (minimum 20 000 \$) pour financer une partie des crédits remboursables.

Le volet R-D s'applique aux entreprises se qualifiant au crédit d'impôt remboursable de 40 p. 100 au titre des salaires selon la Loi sur les impôts du Québec et exerçant des activités de R-D reconnues par cette loi. Le financement de crédits relatifs à un projet en cours ou futur est d'une durée totale de 3 ans.

Le volet formation s'adresse aux entreprises se qualifiant au crédit d'impôt remboursable à la formation et visant des activités de formation de la main-d'oeuvre

admissibles en vertu de la Loi sur les impôts du Québec (plan de développement des ressources humaines, salaires, frais de formation).

**FORMES D'AIDE**

Garantie jusqu'à concurrence de 90 p. 100 d'un prêt spécial contracté auprès d'une institution financière agréée pour financer les crédits d'impôt. Le prêt (minimum de 20 000 \$) ne peut excéder 75 p. 100 des crédits d'impôt provincial et fédéral remboursables. La S.D.I. demandera le paiement d'honoraires de gestion de 1 p. 100 du montant du prêt.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Roland Leclerc  
Tél: 514-873-4375  
Télécopieur: 514-864-2444

**CONSEIL EXÉCUTIF/MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

**LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (FDT)  
FONDS DE RECHERCHE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE EN ENVIRONNEMENT  
PROJETS D'INNOVATION TECHNOLOGIQUE EN ENVIRONNEMENT (PITE)**

**DESCRIPTION**

Ce programme vise à contribuer à l'acquisition de connaissances stratégiques pour la protection de l'environnement et le développement durable. Il vise en outre à encourager la naissance et l'épanouissement d'un secteur industriel de l'environnement à fort potentiel de croissance.

**ADMISSIBILITÉ**

Doté de crédits de 50 000 000 \$ répartis sur cinq ans, le Programme veut contribuer à l'acquisition de connaissances stratégiques pour la protection de l'environnement et le développement durable; susciter la naissance et l'épanouissement d'un secteur industriel à fort potentiel de croissance dans le domaine de l'environnement.

Le Programme s'adresse entre autres aux entreprises qui désirent effectuer au Québec de la R-D en environnement dans les domaines de la gestion des déchets et des résidus, de l'assainissement et de la restauration et du développement durable.

**FORMES D'AIDE**

Les projets d'innovation technologique en environnement (PITE) ont droit à une subvention équivalant à 40 p. 100 des coûts admissibles et, exceptionnellement, à 50 p. 100 lorsqu'un projet comporte un intérêt collectif ou communautaire important.

Ce projet est géré par le MENVIQ.

L'aide financière accordée par le FDT s'adresse exclusivement aux activités non admissibles aux autres programmes du gouvernement.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Yvon Gosselin  
Tél: 418-643-2073  
Télécopieur: 418-646-9262

**LE FOND DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (FDT) - Projets mobilisateurs**

**DESCRIPTION**

Ces projets visent l'adoption, l'adaptation et la mise au point de procédés ou de produits commercialisables et susceptibles de contribuer à l'accroissement de la capacité concurrentielle de l'économie québécoise. Ils sont formés par des partenaires industriels et durent généralement de deux à cinq ans.

**ADMISSIBILITÉ**

Pour être admissible, les projets doivent présenter : un partenariat entreprises et milieux de la recherche; le leadership des entreprises; un effort net additionnel des entreprises en R-D technologique; un progrès technologique commercialisable; un effet économique structurant, et une structure opérationnelle bien définie.

Est admissible toute entreprise dont le projet comporte obligatoirement la participation de chercheurs venant d'universités, de collèges, d'organismes charnières ou de centres. De plus, l'entreprise doit s'engager à réaliser au Québec les activités du projet en question.

**FORMES D'AIDE**

L'ensemble des dépenses d'un projet mobilisateur (frais de conception et de démarrage, de réalisation, de mise en valeur et de communication) sont susceptibles de recevoir un soutien financier gouvernemental. Les projets approuvés sont admissibles au crédit d'impôt du Québec de 40 p. 100 des dépenses de R-D; par ailleurs, 40 p. 100 des dépenses inadmissibles aux mesures fiscales sont prises en compte pour le calcul d'une subvention de 50 p. 100. L'évaluation des demandes de financement s'effectue en fonction de quatre critères, dont la contribution au perfectionnement ou au progrès technologique à des fins industrielles et commerciales, le potentiel commercial des produits et procédés mis au point, le caractère mobilisateur du projet et son mode de gestion. L'aide financière accordée par le FDT s'adresse exclusivement aux activités non admissibles aux autres programmes du gouvernement.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Jean Nil Pintal  
Tél: 418-643-9256  
Télécopieur: 418-643-3001

**LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (FDT)  
FONDS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE EN ENVIRONNEMENT  
PROJETS DE RECHERCHE EXPLORATOIRE EN ENVIRONNEMENT (PREE)**

**DESCRIPTION**

Ce programme vise à contribuer à l'acquisition de connaissances stratégiques pour la protection de l'environnement et le développement durable. Il vise en outre à encourager la naissance et l'épanouissement d'un secteur industriel environnemental à fort potentiel de croissance.

**ADMISSIBILITÉ**

Doté de crédits de 50 000 000 \$ répartis sur cinq ans, le Programme contribue à l'acquisition de connaissances stratégiques pour la protection de l'environnement et le développement durable et suscite la naissance et l'épanouissement d'un secteur industriel à fort potentiel de croissance dans le domaine de l'environnement.

Le Programme s'adresse entre autres aux entreprises qui désirent effectuer de la R-D en environnement au Québec, dans les domaines de la gestion des déchets et des résidus, de l'assainissement et de la restauration, et du développement durable.

**FORMES D'AIDE**

Les projets de recherche exploratoire en environnement (PREE) sont admissibles à une subvention n'excédant pas 500 000 \$ par année (maximum de trois ans). L'aide financière couvre une grande partie des coûts engagés et, exceptionnellement, leur totalité. Ce projet est géré par le MENVIQ. L'aide financière accordée par le FDT s'adresse exclusivement aux activités non admissibles aux autres programmes du gouvernement.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Yvon Gosselin  
Tél: 418-643-2073  
Télécopieur: 418-646-9262

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT OU DE DÉMONSTRATION DE TECHNIQUES D'ASSAINISSEMENT DE LIEUX CONTAMINÉS (DETALC)**

**DESCRIPTION**

Ce programme soutient les activités liées à l'assainissement de lieux contaminés orphelins à risques élevés. Ses objectifs sont de stimuler le développement et la démonstration de nouvelles technologies d'assainissement des sols contaminés, de promouvoir le développement d'un savoir-faire québécois dans ce secteur et de supporter les initiatives de transfert technologique et de commercialisation de technologies.

Au Québec, le Programme dispose de crédits de 12 750 000 \$, partagés également entre Environnement Canada et Environnement Québec.

**ADMISSIBILITÉ**

Pour être admissibles, les projets doivent être associés à un lieu contaminé existant, viser à développer ou à adapter une technologie afin d'atténuer ou d'éliminer les risques relatifs à la santé et à l'environnement, présenter une technologie qui possède un caractère original ou qui est une nouvelle application d'une technologie existante, comporter un certain risque technologique et présenter un bon potentiel de commercialisation.

**Types de projets**

Travaux portant sur les sols ou les sédiments contaminés, les résidus miniers ou les eaux souterraines, et visant la démonstration de techniques, de procédés, de méthodes ou de pratiques de gestion visant à améliorer la caractérisation, l'évaluation, l'assainissement ou la réutilisation de lieux contaminés.

**FORMES D'AIDE**

Le Programme prévoit une subvention maximale de 65 p. 100 pour couvrir les coûts de conception, d'équipement, de salaires et d'analyse dans le cas de développement d'une technologie.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Michel Goulet  
Tél: 418-643-2073  
Télécopieur: 418-646-9262

**CONSEIL EXÉCUTIF/MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE DU QUÉBEC**

**LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (FDT) - Priorités gouvernementales**

**DESCRIPTION**

Ce volet, qui comprend le programme SYNERGIE, permet la réalisation de projets correspondant aux priorités du gouvernement. Il a pour objectif de faciliter le transfert des connaissances des milieux de la recherche vers les entreprises et de favoriser la collaboration entre ces secteurs.

**ADMISSIBILITÉ**

Le Fonds vise à soutenir des projets qui permettent de mettre au point des produits nouveaux; comportent un niveau de risque élevé; suscitent l'intérêt pour l'innovation et le développement technologique; favorisent les échanges, les transferts et le partage des connaissances; favorisent le perfectionnement et la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée.

Les dépenses admissibles comprennent les salaires, le coût du matériel et des fournitures de recherche, les frais de communication, de déplacement et de montage du projet.

**FORMES D'AIDE**

L'aide financière accordée par le Fonds s'adresse exclusivement aux activités non admissibles aux autres programmes du gouvernement.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Christian Lafrance  
Tél: 418-528-0469  
Télécopieur: 418-528-0471

**PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE TECHNOLOGIQUE (PART)**

**DESCRIPTION**

Ce programme a comme principal objectif de favoriser la réalisation de projets conjoints de recherche à caractère technologique entre les cégeps et les entreprises. Le PART subventionne les projets liés à la recherche technologique et au développement de nouveaux produits, procédés ou techniques. Les études de faisabilité ou d'opportunité menées par le personnel des collèges sont admissibles. Le Programme s'adresse à tous les secteurs d'activité industrielle.

**ADMISSIBILITÉ**

Les activités peuvent se dérouler dans un collège, une entreprise ou un centre de recherche, mais la demande doit être présentée par le directeur général du collège et être appuyée financièrement par au moins un partenaire externe. Le projet doit avoir un contenu technique ou technologique.

Le responsable et la majorité du personnel doivent être des enseignants ou des professionnels d'un collège ou d'un centre collégial de transfert de technologie.

**FORMES D'AIDE**

La participation financière se présente sous deux formes, soit un maximum de 70 000 \$ pour un projet d'un an, un maximum de 35 000 \$ pour un projet de six mois.

Le projet est évalué selon un système de pointage établi en fonction de critères à satisfaire.

Les sélections ont lieu deux fois l'an, soit le 15 novembre (six mois) et le 15 avril (un an).

**PERSONNE-RESSOURCE**

Rosemarie Dallaire  
Tél: 418-646-1276  
Télécopieur: 418-646-7447

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC**

**INNOVATIONS III - INNOVATION EN HARMONIE AVEC L'ENVIRONNEMENT**

**DESCRIPTION**

Ce programme est conçu afin d'améliorer la position concurrentielle des entreprises québécoises du secteur bioalimentaire, plus particulièrement des entreprises actives sur les marchés intérieurs en émergence et en croissance et sur ceux qui offrent un potentiel élevé de développement à l'exportation.

Ce programme s'adresse à toutes les entreprises québécoises qui conditionnent ou transforment des produits bioalimentaires destinés au marché de gros ou de semi-gros.

Le volet Innovation en harmonie avec l'environnement a pour but de stimuler le développement de nouveaux produits bioalimentaires par des techniques plus respectueuses de l'environnement.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises qui font une demande d'aide supérieure à 10 000 \$ devront avoir fait l'objet d'un diagnostic, à la satisfaction du Ministère, et démontrer que le projet est rentable et valable.

Elles devront par ailleurs maximiser le contenu québécois des services ou des biens et s'engager à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi (entreprises à but lucratif bénéficiant d'une subvention de plus de 100 000 \$ et comptant plus de 100 employés). Les entreprises du secteur bioalimentaire n'emploieront pas plus de 500 personnes-année.

**FORMES D'AIDE**

Une aide financière peut être consentie pour la réalisation ou la mise au point de prototypes industriels de produits alimentaires, la valorisation de coproduits, le développement de nouveaux procédés de fabrication (maximum 200 000 \$); l'adaptation de procédés de production (maximum 10 000 \$); la réalisation d'études de faisabilité (maximum 20 000 \$); la mise en place des immobilisations nécessaires pour réaliser un projet novateur (maximum 400 000 \$).

**PERSONNE-RESSOURCE**

Richard Roy  
Tél: 514-873-4410  
Télécopieur: 514-873-2364

## CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC

**DESCRIPTION**

Le Centre de recherche offre des services de recherche appliquée, de mise au point de produits et procédés, d'ingénierie et production, d'information industrielle et technologique, de transfert de technologie et de normalisation industrielle.

**ADMISSIBILITÉ**

Les secteurs suivants peuvent profiter des services du centre : automatisation, produits, équipement de services publics et exploitation des ressources, informatisation de la production, génie manufacturier et gestion de la qualité, ingénierie du bois, technologie de l'environnement, sondage et traitement des surfaces, plastiques et matériaux composites, électronique et communications.

**FORMES D'AIDE**

**Information à l'industrie :** Le CRIQ est membre de réseaux qui lui donnent accès à 1500 banques de données permettant d'offrir des services dans les domaines suivants : questions-réponses, études de diversification, études de marché, état de la technologie, profils d'intérêt et études de normalisation et de réglementation.

**Aide au transfert de technologie :** Le CRIQ fournit renseignements et conseils sur les différentes étapes nécessaires à la négociation d'un accord industriel.

**Mise au point de produits et de procédés de fabrication :** Le CRIQ offre des services techniques pour la mise au point, le perfectionnement, l'adaptation ou la fabrication de produits et procédés ainsi que pour les formes de financement.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Tél: 514-383-1550

Télécopieur: 514-383-3221

***INVESTISSEMENT***

## **INVESTISSEMENT**

---

### **INDUSTRIE CANADA**

Prêts destinés à l'amélioration d'entreprises

### **BUREAU FÉDÉRAL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL - QUÉBEC**

Programme de développement des entreprises (PDE)

Mise sur pied, agrandissement ou modernisation d'établissements

Programme de relance industrielle pour l'est de Montréal

Mise sur pied d'un nouvel établissement et agrandissement ou modernisation d'établissements existants

Programme de relance industrielle pour le sud-ouest de Montréal

Mise sur pied d'un nouvel établissement et agrandissement ou modernisation d'établissements existants

Développement des entreprises

### **BANQUE FÉDÉRAL DE DÉVELOPPEMENT**

Capital de risque

Prêts à redevance

Prêts à terme

### **MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE DU QUÉBEC**

Programme Jeunes promoteurs

### **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

Programme de crédits d'impôt pour la capitalisation des PME

Programme Investissement

Reprise PME

S.P.E.Q. (SOCIÉTÉ de placements dans l'entreprise québécoise)

### **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC**

Programme d'intervention auprès des entreprises industrielles et commerciales du secteur bioalimentaire (Innovactions III)

Innovation en harmonie avec l'environnement

### **INNOVATECH**

Innovatech Grand Montréal

## PRÊTS DESTINÉS À L'AMÉLIORATION D'ENTREPRISES

## DESCRIPTION

Ce programme aide les petites entreprises commerciales, nouvelles ou existantes, à obtenir des prêts à moyen terme auprès des banques et organismes prêteurs afin de financer des améliorations à leurs immobilisations.

## ADMISSIBILITÉ

Entreprises commerciales (commerce de détail, commerce de gros, entreprises de construction, fabrication, pêche, services, transfert) dont le revenu brut pour l'exercice financier de la demande n'excède pas 5 000 000 \$.

Les projets admissibles comprennent l'achat de terrains nécessaires à l'exploitation; la rénovation, l'amélioration, la modernisation, l'agrandissement, la construction et l'achat de locaux; l'achat, l'installation, la rénovation, l'amélioration ou la modernisation d'outillage assujetti ou non à un bien immeuble.

## FORMES D'AIDE

L'aide financière se fait sous la forme de prêt garanti; de prêt finançant jusqu'à 100 p.100 du coût des terrains et locaux et jusqu'à 80 p.100 du coût de l'outillage; de taux d'intérêt maximal ne dépassant pas de plus de 1 p.100 le taux préférentiel. Le prêt peut atteindre 250 000 \$.

## PERSONNE-RESSOURCE

Maurice Kaspay  
Tél: 514-283-8185  
1-800-361-5367  
Télécopieur: 514-283-3302

## BUREAU FÉDÉRAL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL - QUÉBEC

## PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (PDE)

Mise sur pied, agrandissement ou modernisation d'établissements

## DESCRIPTION

Ce programme aide les entreprises du secteur de la fabrication et de la transformation et celles de certains autres secteurs dans les régions-ressources (territoire désigné) à jouer un plus grand rôle dans le développement économique de ces régions.

## ADMISSIBILITÉ

Les entreprises et les projets doivent être commercialement rentables; les projets doivent avoir un effet positif sur l'économie du Canada et du territoire désigné; les projets doivent porter sur le secteur de la fabrication ou de la transformation, l'aquaculture, certains services de réparation, les services techniques ou scientifiques en matière d'hydrographie, d'océanographie et de recherche sur les pêches, la culture en serre ou la culture hydroponique;

et la politique du gouvernement fédéral à l'égard du cumul d'aide de sources gouvernementales doit être respectée; les requérants ne doivent pas avoir pris d'engagement à l'égard des coûts du projet avant la date de réception de la demande d'aide par le Ministère.

## FORMES D'AIDE

La contribution peut atteindre 50 p.100 des coûts d'immobilisations d'un projet (excluant les coûts du terrain) dans la mesure où les coûts du projet sont supérieurs à 25 000 \$. Le montant maximum de la contribution ne peut excéder 2 000 000 \$.

## PERSONNE-RESSOURCE

René Levaque  
Tél: 514-283-8886  
Télécopieur: 514-283-3302

## PROGRAMME DE RELANCE INDUSTRIELLE POUR LE SUD-OUEST DE MONTRÉAL

## Développement des entreprises

## DESCRIPTION

Ce programme vise à renforcer la structure industrielle locale, à diversifier la base industrielle, à attirer de nouveaux investissements et à favoriser la création et le développement de nouvelles entreprises, particulièrement les PME.

## ADMISSIBILITÉ

Les entreprises de fabrication ou de transformation, certains services aux entreprises manufacturières, les établissements commerciaux de recherche et de développement ainsi que les entreprises oeuvrant dans les secteurs des télécommunications et des technologies spatiales.

## Critères d'admissibilité

L'entreprise ou le projet doit être commercialement viable; le projet ou l'activité aura un effet positif sur l'économie du Canada et du territoire désigné; le projet doit respecter les normes environnementales; l'aide doit constituer un incitatif réel à la réalisation du projet; aucun engagement contractuel ne doit avoir été pris à l'égard des coûts du projet.

## FORMES D'AIDE

Des contributions pouvant atteindre 75 p.100 des coûts, jusqu'à concurrence de 50 000 \$, peuvent être accordées à des organismes à but non lucratif pour la réalisation d'études visant l'évaluation préliminaire d'occasions d'investissement ou la préparation et l'organisation d'événements majeurs tels que salons, colloques et séminaires sur le développement des entreprises.

## PERSONNE-RESSOURCE

Marcel Séguin  
Tél: 514-283-7818  
Télécopieur: 514-283-3637

## PROGRAMME DE RELANCE INDUSTRIELLE POUR LE SUD-OUEST DE MONTRÉAL

## Renseignements conjoints

## TERRITOIRE DÉSIGNÉ

Les quartiers Griffintown, Petite Bourgogne, Pointe Saint-Charles, Saint-Henri, Côte Saint-Paul et Ville-Émard.

## FORMES D'AIDE

L'aide peut être accordée sous forme de contributions remboursables ou non remboursables. Les contributions supérieures à 100 000 \$, destinées à des entreprises commerciales sont remboursables tandis que celles inférieures à 100 000 \$ ne le sont pas; les contributions offertes aux entreprises non commerciales sont non remboursables.

## CAPITAL DE RISQUE

## DESCRIPTION

Ce service offert par la Banque fédérale de développement s'adresse à des entreprises privées offrant un bon potentiel de croissance et ayant besoin de financement par actions. Cette division peut participer au capital-actions ou collaborer avec d'autres institutions financières du secteur privé pour obtenir du capital de risque élevé.

## ADMISSIBILITÉ

L'entreprise doit démontrer la qualité de sa gestion et la compétence de sa direction. Elle doit de plus détenir un avantage compétitif sur ses concurrents et exercer ses activités dans un secteur où elle est à l'abri de la concurrence.

## FORMES D'AIDE

La Banque fédérale de développement investit son propre capital (de 500 000 \$ à 5 000 000 \$) ou tente d'attirer du capital d'institutions financières du secteur privé. Après un investissement, elle tente de demeurer actionnaire minoritaire (de 15 p.100 à 49 p.100) et de se départir de son portefeuille après de trois à sept ans.

## PERSONNES-RESSOURCES

Hachem A. Abboud  
Helen Steers  
Tél: 514-283-3609  
Télécopieur: 514-283-7675

## PRÊTS À REDEVANCE

## DESCRIPTION

Ce programme de financement accorde des prêts aux entreprises ayant un potentiel de croissance élevé et aux entreprises qui n'offrent pas aux investisseurs en capital de risque des possibilités de dessaisissement satisfaisantes ou un rendement financier suffisant.

## ADMISSIBILITÉ

Le Programme s'adresse aux sociétés canadiennes constituées en vertu d'une charte fédérale ou provinciale (les sociétés en commandite sont exclues) en mesure de prouver qu'elles ne peuvent obtenir le financement nécessaire d'autres sources à des conditions raisonnables.

## FORMES D'AIDE

Le prêt peut entre autres servir à moderniser des installations; à acquérir un nouvel équipement; à augmenter un fonds de roulement pour soutenir la croissance; à préparer un plan de marketing.

Il n'y a pas de limite fixée quant au montant du financement. En général, il est supérieur à 100 000 \$. Le taux d'intérêt est fixe et peu élevé.

## PERSONNES-RESSOURCES

Paul-André Locas  
Jacques Tremblay  
Tél: 514-283-3657  
Télécopieur: 514-283-5626

## PRÊTS À TERME

## DESCRIPTION

Ce service est offert par la BFD et permet à des entreprises d'acquérir des immobilisations telles que terrains, bâtiments, matériel et équipement. Les prêts peuvent aussi servir à financer l'achat d'une entreprise existante ou à augmenter le fonds de roulement.

## ADMISSIBILITÉ

Les prêts s'adressent aux PME offrant des perspectives de rentabilité intéressantes. Une bonne mise de fonds est exigée du demandeur afin que le risque soit bien partagé. La situation financière de l'entreprise doit être bien équilibrée et présenter un bon rapport dettes-valeur nette.

## FORMES D'AIDE

Prêts de quatre à cinq ans consentis seuls, en pari-passu ou en syndicat financier. Prêts à taux fixe ou flottant, bénéficiant de modalités de remboursement souples.

## PERSONNE-RESSOURCE

Direction régionale  
Tél: 514-496-7966  
Télécopieur: 514-496-7974

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE  
DU QUÉBEC

## PROGRAMME JEUNES PROMOTEURS

## DESCRIPTION

Ce programme ayant pour but de soutenir les initiatives des jeunes qui veulent créer leur propre entreprise en leur accordant une aide financière et technique.

## ADMISSIBILITÉ

Les candidats sont Citoyens canadiens ou immigrants reçus et sont résidents permanents au Québec, âgés d'au moins 18 ans et d'au plus 30 ans; ils possèdent une expérience ou une formation pertinente au projet et s'engagent à travailler à temps plein dans l'entreprise créée.

Les projets admissibles comprennent la réalisation d'une étude préparatoire à la création d'une entreprise ou à la création d'une première entreprise. Un projet de création d'une première entreprise doit en outre s'appuyer sur un plan d'affaires portant sur les deux premières années d'exploitation et démontrant de bonnes possibilités de viabilité et de rentabilité; entraîner la création d'au moins deux emplois permanents (incluant celui du promoteur); compter des dépenses en immobilisations; être financé en partie par une mise de fonds provenant du promoteur.

## FORMES D'AIDE

**Réalisation d'une étude de faisabilité**

L'aide financière peut atteindre 75 p.100 des dépenses de services de consultations pour la réalisation d'études jusqu'à concurrence de 5 000 \$

**Création d'une première entreprise**

L'aide financière peut être égale au montant de la mise de fonds de l'entrepreneur jusqu'à concurrence de 6 000 \$. Une telle aide est accordé à un maximum de trois jeunes par projet.

**Formation de l'entrepreneur**

Les jeunes promoteurs ayant bénéficié du volet création d'entreprise, qui désirent acquérir une formation dans un domaine lié à celui de leur projet peuvent se faire rembourser leurs frais de formation jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

## PERSONNE-RESSOURCE

Direction régionale du MICT

**PROGRAMME DE CRÉDITS D'IMPÔT POUR LA CAPITALISATION DES PME**

**DESCRIPTION**

Cette mesure vise à favoriser le démarrage de nouvelles entreprises, l'accélération de la croissance d'entreprises existantes et un meilleur arrimage entre PME et institutions financières. Elle permet aux PME désireuses de se financer par l'émission de capital-actions, en faveur de sociétés en capital de risque, de bénéficier d'avantages fiscaux.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises dont la direction générale s'exerce au Québec, qui ont un actif inférieur à 25 000 000 \$ ou un avoir net de moins de 10 000 000 \$, qui ont versé plus de 75 p.100 des salaires des employés d'un établissement situé au Québec pendant les 12 mois précédant le placement et qui n'ont effectué aucune sortie de fonds importante en faveur des actionnaires au cours des 24 mois précédant le placement. Les secteurs admissibles comprennent le secteur manufacturier; le tourisme; l'aquaculture; les technologies de l'information; la recherche scientifique et le développement expérimental; l'exportation; le recyclage et la dépollution; les incubateurs industriels; la production cinématographique ou télévisuelle.

Les investisseurs sont des sociétés à capital de risque telles que banques, caisses populaires, caisses d'épargne et de crédit, sociétés d'épargne et de fiducie, sociétés d'assurance, Caisse de dépôt et de placement du Québec, caisse de régimes de retraite complémentaires et Fonds de solidarité des travailleurs; sociétés privées à capital de risque à caractère public dont l'activité principale consiste à acquérir des actions d'autres sociétés et à leur accorder des prêts non garantis; sociétés à capital de risque autorisées par la SDI, notamment les regroupements, si plus de 50 p.100 de la participation financière provient d'investisseurs des deux catégories précédentes.

**FORMES D'AIDE**

Avantages fiscaux pouvant atteindre 24 p.100 du placement réalisé sous forme d'actions ordinaires et 12 p.100 s'il prend la forme de débenture ou d'actions privilégiées convertibles.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Roland Leclerc  
Tél: 514-873-4375  
Télécopieur: 514-864-2444

**PROGRAMME INVESTISSEMENT**

**DESCRIPTION**

Ce programme a pour but d'aider financièrement les entreprises à réaliser des projets d'implantation, de modernisation ou d'expansion visant la production de biens ou de services ayant de bonnes perspectives concurrentielles sur les marchés.

**ADMISSIBILITÉ**

Entreprises manufacturières, de recyclage, de services informatiques ou de conception et d'édition de logiciels ou de progiciels; de restauration environnementale et laboratoires de recherche à but lucratif. Entreprises pouvant démontrer que leur structure financière, leur personnel professionnel et technique, la qualité de leur gestion, production et commercialisation peuvent assurer la réalisation du projet. Entreprises n'ayant aucun engagement contractuel préalable à la demande d'aide.

**Dépenses admissibles**

Bâtiments, terrains (sauf l'achat), machinerie et équipement, achat de technologie, études, acquisition de logiciels et de progiciels, formation. Le montant des dépenses admissibles doit représenter au moins 25 p.100

de la valeur nette des actifs immobilisés de l'entreprise et être supérieur à 100 000 \$ (limite de 50 000 \$ pour un projet réalisé à l'extérieur de la région de Montréal ou pour une entreprise de services informatiques).

**FORMES D'AIDE**

Prêt participatif généralement non garanti d'une durée maximale de 10 ans. Intérêts du taux du marché. Remboursement par versements variables en fonction de l'accroissement des fonds créés par le projet ou par versements fixes. Période de remboursement maximale de 3 ans. Prêt pouvant atteindre 35 p.100 des dépenses admissibles (50 p.100 pour l'automatisation d'une opération ou d'une installation existante, ou pour une dépense visant l'atteinte d'une norme environnementale ou la réduction du degré de pollution); 100 p.100 des dépenses de formation admissibles aux crédits d'impôt jusqu'à concurrence de 10 p.100 de la totalité des autres dépenses admissibles.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Roland Leclerc  
Tél: 514-873-4375  
Télécopieur: 514-864-2444

**REPRISE PME**

**DESCRIPTION**

Ce programme appuie la réalisation de projets d'investissement, de regroupement ou d'accroissement de la production.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises du secteur manufacturier qui possèdent des actifs de moins de 25 000 000 \$ ou un avoir net inférieur à 10 000 000 \$.

Les entreprises dont les ventes sont inférieures à 20 000 000 \$ et actives dans les domaines des technologies de l'information, du recyclage, de l'analyse et des essais en laboratoire ainsi que du tourisme.

Dans tous les cas, les entreprises doivent exister depuis cinq ans et avoir réalisé un profit avant amortissement au cours de deux des cinq dernières années **OU** exister depuis moins de cinq ans et avoir réalisé sur une base cumulative un profit avant amortissement depuis le début des activités ou au cours d'au moins une année. La dette à long terme doit être inférieure à quatre fois l'avoir net tangible de l'entreprise.

Les projets comprennent la modernisation, l'expansion et le regroupement d'entreprises pour améliorer ou accroître la production et l'amélioration du fonds de roulement lié à la croissance des activités.

**FORMES D'AIDE**

Garantie de remboursement d'un prêt effectué par une institution financière jusqu'à un maximum de 80 p.100 de la perte nette. Le montant minimal du prêt est de 100 000 \$ et ne peut excéder 10 000 000 \$. L'entreprise doit verser trimestriellement des honoraires de 1 p.100 du montant de la garantie. Cette dernière est d'une durée de cinq ans pour un projet lié à des immobilisations ou à un regroupement et de deux ans pour l'accroissement du fonds de roulement. Pendant ce temps, aucune des opérations suivantes ne peut être effectuée: dividende, avance de fonds, prêt ou remboursement aux actionnaires ou à des corporations liées, changement de contrôle et rachat d'actions.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Roland Leclerc  
Tél: 514-873-4375  
Télécopieur: 514-864-2444

**S.P.E.Q. (SOCIÉTÉ DE PLACEMENTS DANS L'ENTREPRISE QUÉBÉCOISE)**

**DESCRIPTION**

Mesure de capitalisation qui favorise l'investissement dans l'entreprise par les investisseurs, les dirigeants de PME et leurs employés. Une SPEQ est une société privée constituée selon la *Loi sur les compagnies du Québec* et dont les activités consistent principalement à investir dans des PME québécoises en y acquérant une part **minoritaire** de capital-actions.

Il existe trois catégories de SPEQ soit conventionnelle, régionale et employés.

La SDI offre une aide financière atteignant 50 p.100 des coûts admissibles de démarrage et de premier placement d'une SPEQ, sans dépasser 5 000 \$ pour une SPEQ conventionnelle ou régionale et 10 000 \$ pour une SPEQ-employés.

**ADMISSIBILITÉ**

Les employés appartenant à l'un des domaines suivants peuvent bénéficier d'un placement SPEQ : secteur manufacturier, tourisme, aquaculture, technologies de

l'information, recherche scientifique et développement expérimental, exportation, recyclage et dépollution, incubateurs industriels, production cinématographique ou télévisuelle, et industries culturelles.

**FORMES D'AIDE**

Le placement d'une SPEQ pour des projets de R-D dans l'entreprise ne peut excéder 2 000 000 \$.

Les avantages fiscaux consistent en une déduction totale maximale de 200 p.100 du montant investi. Les dépenses en R-D doivent se qualifier aux fins des crédits d'impôt, c'est-à-dire répondre aux trois critères suivants: avancement de la science et de la technologie, incertitude scientifique ou technologique, contenu scientifique ou technologique.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Roland Leclerc  
Tél: 514-873-4375  
Télécopieur: 514-864-2444

**INNOVATIONS III - Innovation en harmonie avec l'environnement**

**DESCRIPTION**

Ce programme est conçu afin d'améliorer la position concurrentielle des entreprises québécoises du secteur bioalimentaire, plus particulièrement des entreprises actives sur les marchés intérieurs en émergence et en croissance et sur ceux qui offrent un potentiel élevé de développement à l'exportation.

Ce programme s'adresse à toutes les entreprises québécoises qui conditionnent ou transforment des produits bioalimentaires destinés au marché de gros ou de semi-gros.

Le volet Innovation en harmonie avec l'environnement a pour but de stimuler le développement de nouveaux produits bioalimentaires par des techniques plus respectueuses de l'environnement.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises qui font une demande d'aide supérieure à 10 000 \$ devront avoir fait l'objet d'un diagnostic, à la satisfaction du Ministère, et démontrer que le projet est rentable et valable. Elles devront par ailleurs maximiser le contenu québécois des services ou des biens et s'engager à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi (entreprises à but lucratif bénéficiant d'une subvention de plus de 100 000 \$ et comptant plus de 100 employés). Entreprises du secteur bioalimentaire employant moins de 500 personnes-année.

**FORMES D'AIDE**

Une aide financière peut être consentie pour la réalisation ou la mise au point de prototypes industriels de produits alimentaires, la valorisation de coproduits, le développement de nouveaux procédés de fabrication (maximum 200 000 \$); l'adaptation de procédés de production (maximum 10 000 \$); la réalisation d'études de faisabilité (maximum 20 000 \$); la mise en place des immobilisations nécessaires pour réaliser un projet novateur (maximum 400 000 \$).

**PERSONNE-RESSOURCE**

Richard Roy  
Tél: 514-873-4410  
Télécopieur: 514-873-2364

*MARCHÉS*

## **MARCHÉS**

---

### **AFFAIRES EXTÉRIEURES ET COMMERCE EXTÉRIEUR CANADA**

Programme de développement des marchés d'exportation (PDME)  
Programme Nouveaux Exportateurs - États américains du Sud (NEXUS)  
Programme Nouveaux Exportateurs aux États Frontaliers (NEEF)

### **SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS**

Société pour l'expansion des exportations

### **BUREAU FÉDÉRAL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL - QUÉBEC**

Programme de développement des entreprises (PDE)  
Commercialisation et prospection commerciale et technologique

### **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

Programme d'aide au développement technologique et au design  
Volet design  
Programme Exportation

### **MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES**

Programme d'aide à la promotion des exportations (APEX)  
APEX adaptation au marché  
APEX emploi  
APEX exposition  
APEX mission individuelle  
APEX projets spéciaux  
Programme Accueil d'acheteurs étrangers  
Programme Foires et expositions  
Programme Missions de groupe

### **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC**

Programme d'intervention auprès des entreprises industrielles et commerciales du secteur bioalimentaire (Innovactions III)  
Accès à l'information  
Développement de l'exportation

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS D'EXPORTATION (PDME)**

**DESCRIPTION**

Ce programme aide les sociétés canadiennes à élaborer, à accroître et à maintenir leurs activités en partageant avec elles les coûts d'activités de commercialisation des exportations.

**ADMISSIBILITÉ**

Le programme vise les entreprises commerciales actives dans le domaine de l'exportation de biens et services ainsi que les associations ou groupements professionnels liés à l'exportation (exportateurs nouveaux ou établis depuis longtemps).

Activités admissibles

Participation à des foires ou missions commerciales à l'étranger; voyages de prospection à l'étranger; visites d'acheteurs étrangers au Canada; dépenses liées à des soumissions à l'extérieur du pays; accords de commercialisation.

**FORMES D'AIDE**

Dans le cas des foires commerciales le remboursement est de 50 p. 100 des frais de transport, de location d'espace, de montage et de démontage de stand, d'articles de promotion.

Pour les voyages de prospection le remboursement est de 50 p. 100 du billet d'avion.

Les soumissions pour des projets sont admissibles à un remboursement de l'indemnité quotidienne de séjour (Canada - 100 \$, extérieur - 150 \$) et de 50 p. 100 des frais d'avion et autres frais administratifs engagés à distance.

La contribution sera d'au moins 25 000 \$ et d'au plus 250 000 \$. La contribution ne pourra pas dépasser 500 000 \$ par requérant au cours de chaque exercice financier du gouvernement. Dans le cas de consortiums temporaires, la contribution maximale est fixée à 400 000 \$ par projet.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Maurice Kaspy  
Tél: 514-283-8185 1-800-361-5367  
Télécopieur: 514-283-3302

**PROGRAMME NOUVEAUX EXPORTATEURS - ÉTATS AMÉRICAINS DU SUD (NEXUS)**

**DESCRIPTION**

Ce programme offre aux PME qui exportent déjà aux États-Unis l'occasion de se familiariser avec les caractéristiques du marché des États du Sud en y effectuant des visites de foires commerciales.

Les participants peuvent acquérir une meilleure connaissance des canaux de distribution et de vente au cours de rencontres avec des agents manufacturiers, des acheteurs et des distributeurs.

La durée du séjour peut varier de un à trois jours.

**FORMES D'AIDE**

Le Ministère paie 50 p. 100 du transport aller-retour et les déplacements locaux. Les participants doivent assurer la partie du transport aérien non payée par le Ministère, leur frais d'hôtel et leurs dépenses journalières.

**PERSONNE-RESSOURCE**

William Horowitz  
Tél: 514-283-8792  
Télécopieur: 514-283-3302

**PROGRAMME NOUVEAUX EXPORTATEURS AUX ÉTATS FRONTALIERS (NEEF)**

**DESCRIPTION**

Ce programme offre aux entreprises l'occasion de se familiariser avec les différentes étapes du processus d'exportation outre-frontière par des visites aux postes frontaliers. Au cours de ces visites, les représentants des entreprises peuvent rencontrer les principaux intervenants engagés dans le processus d'exportation (agent de douane, représentant de fabricant, grossiste, agent de commerce, détaillant).

La durée de la mission peut varier de un à trois jours.

**FORMES D'AIDE**

Le Ministère paie les coûts du transport ainsi que les frais liés au programme. Les participants doivent assurer leurs frais de séjour et leurs dépenses journalières.

**PERSONNE-RESSOURCE**

William Horowitz  
Tél: 514-283-8792  
Télécopieur: 514-283-3302

**SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS**

**SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS**

**DESCRIPTION**

La Société a pour but de soutenir et de développer les exportations au Canada. Elle offre des services d'assurances, de garanties et de financement ainsi que de consultation et de montages financiers.

**ADMISSIBILITÉ**

Entreprises qui exportent des biens et services dont la teneur canadienne est d'au moins 60 p. 100.

**FORMES D'AIDE**

Le service d'assurances permet aux entreprises exportatrices d'assurer leurs ventes à l'exportation contre le risque de non-paiement par les acheteurs étrangers.

Le service de garanties émet des garanties aux banques qui accordent des prêts aux compagnies exportatrices ou des cautions de bonne fin ou de soumission.

Le service de financement à l'exportation fournit des services de financement jusqu'à 85 p. 100 de la valeur contractuelle, à des taux fixes ou flottants, aux acheteurs étrangers de biens, de matériel et de services canadiens. La société verse les fonds directement aux exportateurs canadiens pour le compte des emprunteurs. Cela a pour effet de fournir des ventes au comptant aux exportateurs canadiens.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Société pour l'expansion des exportations  
Tél: 514-283-3013  
Télécopieur: 514-878-9891

## PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (PDE)

Commercialisation et prospection commerciale et technologique

## DESCRIPTION

Ce programme aide les entreprises du secteur de la fabrication et de la transformation et celles de certains autres secteurs dans les régions-ressources (territoire désigné) à jouer un plus grand rôle dans le développement économique de ces régions.

## ADMISSIBILITÉ

Les projets doivent être commercialement rentables; ils doivent avoir un effet positif sur l'économie du Canada et du territoire désigné; ils doivent porter sur le secteur de la fabrication ou de la transformation, l'aquaculture, certains services de réparation, les services techniques ou scientifiques en matière d'hydrographie, d'océanographie et de recherche sur les pêches, la culture en serre ou la culture hydroponique; les projets ne pourraient être réalisés sans la contribution du gouvernement; la politique du gouvernement fédéral à l'égard du cumul d'aide de sources gouvernementales doit être respectée; les requérants ne doivent pas avoir pris d'engagement à l'égard des coûts du projet avant la date de réception de la demande d'aide par le Ministère.

## FORMES D'AIDE

Dans le cas de la commercialisation et de la prospection commerciale et technologique, excluant les coûts d'immobilisations, la contribution financière peut atteindre 50 p. 100 des coûts afférents au projet, à savoir une étude et une analyse de marché; la participation à une foire commerciale, à un séminaire ou à un autre événement, sauf si le projet reçoit l'aide d'autres programmes fédéraux ou provinciaux; un voyage dans le but de rechercher et d'analyser des technologies offertes en vue de leur transfert; un voyage dans le but de rechercher du capital de risque ou d'évaluer des possibilités de coparticipation.

## PERSONNE-RESSOURCE

René Levaque  
Tél: 514-283-8886  
Télécopieur: 514-283-3302

## PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (PDE)

Régions-ressources

## TERRITOIRE DÉSIGNÉ - PDE (régions administratives)

1) **Est du Québec** comprend les régions administratives du Bas-Saint-Laurent, soit les MRC Kamouraska, La Matapédia, La Mitis, Matane, Les Basques, Rimouski-Neigette, Rivière-du-Loup et Témiscouata ainsi que de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, soit les MRS Avignon, Bonaventure, Denis-Riverin, la Côte-de-Gaspé, les Iles-de-la-Madeleine et Pabok.

2) **Côte-Nord** comprend les MRC Caniapiscau, Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Minganie, Sept-Rivières et la municipalité Côte-Nord-du-golfe-Saint-Laurent.

3) **Centre-Nord** comprend la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit les MRC Lac-Saint-Jean-Est, le Domaine-du-Roy, le Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapdelaine ainsi que les MRC Charlevoix et Charlevoix-Est.

4) **Ouest du Québec** comprend la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, soit les MRC Abitibi, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda, Témiscamingue et Vallée-de-l'Or, et le reste de la division de recensement de l'Abitibi (compris dans le MRC le Haut-Saint-Maurice) ainsi que les MRC Pontiac, la Vallée-de-la-Gatineau, Papineau et Antoine-Labelle.

5) **Nord du Québec** comprend tout le territoire non constitué en MRC situé au Nord des MRC Abitibi-Ouest, Abitibi, Vallée-de-l'Or, le Haut-Saint-Maurice, le Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine, le Fjord-du-Saguenay et Caniapiscau.

**PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE ET AU DESIGN**

Volet design

**DESCRIPTION**

Ce programme vise, par une formule de prêt participatif, à soutenir les entreprises dans leurs activités de R-D à caractère technique et dans le domaine du design.

**ADMISSIBILITÉ**

Entreprises appartenant à l'un des domaines suivants : secteur manufacturier; technologies de l'information; recyclage ou dépollution; recherche, analyse et essai en laboratoire; commercialisation; design industriel et design de mode.

Les projets admissibles sont ceux qui permettent l'amélioration, le développement et la commercialisation de produits novateurs faisant appel aux techniques professionnelles en design industriel ou de mode.

Les dépenses admissibles comprennent les études, les salaires, les brevets, la mise au point de prototypes et de documentation technique et promotionnelle; l'équipement lié au projet et mise en marché. Les dépenses minimales projetées s'élèvent à 50 000 \$ pour les projets en design. Elles doivent être inférieures à 50 p. 100 des ventes annuelles ou à quatre fois l'avoir net de l'entreprise.

**FORMES D'AIDE**

L'entreprise peut être exemptée du remboursement des intérêts du prêt participatif jusqu'à concurrence de 25 p. 100 du prêt. Le premier remboursement de capital s'effectue trois ans après la lettre d'offre. Une prime au risque est généralement requise sous forme d'une option d'achat d'un faible pourcentage des actions participantes.

Le montant du prêt peut atteindre 80 p. 100 des dépenses sans excéder 150 000 \$ pour la R-D et 50 000 \$ pour la mise en marché. Les remboursements se font par versements fixes ou par redevances sur les ventes.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Roland Leclerc  
Tél: 514-873-4375  
Télécopieur: 514-864-2444

**PROGRAMME EXPORTATION**

**DESCRIPTION**

Ce programme a pour but de soutenir les entreprises dans leurs projets de développement de marchés extérieurs et d'appuyer la vente de produits et de services à l'étranger.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises, sauf les institutions financières et les entreprises du secteur primaire, dont le bureau principal est situé au Québec et dont la majorité des employés y résident.

Les projets, d'un montant minimal de 100 000 \$ doivent avoir un contenu québécois de plus de 50 p. 100 pour l'implantation sur de nouveaux marchés à l'extérieur du Québec; l'accroissement des ventes sur un marché d'exportation déjà desservi; l'acquisition de réseaux de distribution hors du Québec; la vente de biens ou de services, ou la réalisation d'un contrat hors du Québec; consortium d'entreprises.

**FORMES D'AIDE**

Prêt participatif, généralement non garanti, pour un maximum de huit ans, pouvant atteindre 75 p. 100 des dépenses du projet sans excéder le moindre de 2 500 000 \$ ou la valeur nette de l'entreprise. Intérêts fixes ou variables, au choix du client, capitalisés au début jusqu'à concurrence de 25 p. 100 du prêt et payables mensuellement par la suite. Premier remboursement de capital trois ans après la lettre d'offre. Remboursement de capital calculé selon un pourcentage des fonds créés (profits nets plus amortissement). Prime au risque sous forme de participation aux bénéfices additionnels ou d'option d'achat d'un faible pourcentage des actions participantes.

Autre forme de financement: garantie d'engagement financier (marge de crédit) pour des biens et services vendus à l'extérieur du Québec d'une durée d'un an, renouvelable, et couvrant jusqu'à 80 p. 100 de la perte éventuelle du prêteur.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Roland Leclerc  
Tél: 514-873-4375  
Télécopieur: 514-864-2444

**PROGRAMME D'AIDE À LA PROMOTION DES EXPORTATIONS**  
**APEX adaptation au marché**

**DESCRIPTION**

Ce programme d'aide financière et technique permet aux entreprises québécoises de réaliser des projets d'exportation.

Le Programme d'aide permet d'adapter de la documentation publicitaire, des catalogues et des fiches techniques aux besoins d'un nouveau marché et d'homologuer des produits par les autorités étrangères compétentes.

**ADMISSIBILITÉ**

Fabricants, sociétés commerciales dûment constituées ou enregistrées, coopératives à vocation commerciale ou industrielle, sociétés et associations sectorielles mandatées pour exporter, cabinets de services-conseils, consortium et agents d'exportation mandatés par des entreprises québécoises.

Entreprises établies au Québec depuis au moins 12 mois, réalisant un chiffre d'affaires de 500 000 \$ et plus (industrie du logiciel, 250 000 \$ minimum), offrant des

biens ayant un contenu québécois d'au moins 60 p. 100 ou des services réalisés, dans une proportion d'au moins 60 p. 100, par des personnes résidant au Québec.

Les dépenses admissibles comprennent la préparation et la traduction de la documentation (sauf vers l'anglais ou le français), la production et la traduction de documents audiovisuels (sauf vers l'anglais ou le français), la création et le placement d'annonces publicitaires ainsi que les frais d'homologation facturés par un organisme étranger.

**FORMES D'AIDE**

Le plafond de l'aide est établi à 250 000 \$ par projet.

Il y a possibilité de solliciter plus d'un module d'APEX. Le maximum d'aide financière consentie à la même entreprise est établi à 25 000 \$ par année (modules APEX emploi et Projets spéciaux exclus de ce montant).

**PERSONNE-RESSOURCE**

voir Conseillers économiques régionaux - MAI

**PROGRAMME D'AIDE À LA PROMOTION DES EXPORTATIONS**  
**APEX emploi**

**DESCRIPTION**

Ce programme d'aide financière et technique permet aux entreprises québécoises de réaliser des projets d'exportation.

Le Programme d'aide permet d'engager au Québec un spécialiste en marketing international affecté exclusivement à la commercialisation des produits ou des services de l'entreprise sur les marchés extérieurs. Cette personne doit posséder une formation de niveau supérieur correspondant aux exigences du poste ou une expérience jugée pertinente et équivalente.

**ADMISSIBILITÉ**

Fabricants, sociétés commerciales dûment constituées ou enregistrées, coopératives à vocation commerciale ou industrielle, sociétés et associations sectorielles mandatées pour exporter, cabinets de services-conseils, consortium et agents d'exportation mandatés par des entreprises québécoises.

Entreprises établies au Québec depuis au moins 12 mois, réalisant un chiffre d'affaires de 500 000 \$ et plus (industrie du logiciel, 250 000 \$ minimum), offrant des biens ayant un contenu québécois d'au moins 60 p. 100 ou des services réalisés, dans une proportion d'au moins 60 p. 100, par des personnes résidant au Québec.

A l'intention des entreprises employant moins de 250 personnes dans le secteur manufacturier, et moins de 100 personnes dans les autres secteurs.

**FORMES D'AIDE**

L'aide est répartie sur deux ans et correspond à 50 p. 100 du salaire annuel de base. Le maximum s'élève à 60 000 \$. La demande doit être présentée avant de procéder à l'embauche.

Il y a possibilité de solliciter plus d'un module d'APEX. Le maximum d'aide financière consentie à la même entreprise est établi à 25 000 \$ par année (modules APEX emploi et Projets spéciaux exclus de ce montant).

**PERSONNE-RESSOURCE**

voir Conseillers économiques régionaux - MAI

**PROGRAMME D'AIDE À LA PROMOTION DES EXPORTATIONS**

APEX exposition

**DESCRIPTION**

Ce programme d'aide financière et technique permet aux entreprises québécoises de réaliser des projets d'exportation.

Le Programme d'aide favorise la participation, à titre d'exposant, à des foires, des expositions ou des salons à l'extérieur du Canada afin de faire valoir des produits, des services et des technologies québécois sur le marché international.

**ADMISSIBILITÉ**

Fabricants, sociétés commerciales dûment constituées ou enregistrées, coopératives à vocation commerciale ou industrielle, sociétés et associations sectorielles mandatées pour exporter, cabinets de services-conseils, consortium et agents d'exportation mandatés par des entreprises québécoises.

Entreprises établies au Québec depuis au moins 12 mois, réalisant un chiffre d'affaires de 500 000 \$ et plus (industrie du logiciel: 250 000 \$ minimum), offrant des biens ayant un contenu québécois d'au moins 60 p. 100 ou des services réalisés, dans une proportion d'au moins 60 p. 100, par des personnes résidant au Québec.

Les dépenses admissibles comprennent les frais de déplacement, de location de surface d'exposition, de participation, de placement publicitaire, d'interprétation (à l'exclusion de l'anglais et du français). La demande doit être présentée six semaines avant le début de la foire.

**FORMES D'AIDE**

Le plafond de l'aide est établi à de 10 000 \$ par projet.

Il y a possibilité de solliciter plus d'un module d'APEX. Le maximum d'aide financière consentie à la même entreprise établi à 25 000 \$ par année (modules APEX emploi et Projets spéciaux exclus de ce montant).

**PERSONNE-RESSOURCE**

voir Conseillers économiques régionaux - MAI

**PROGRAMME D'AIDE À LA PROMOTION DES EXPORTATIONS**

APEX mission individuelle

**DESCRIPTION**

Ce programme d'aide financière et technique vise à permettre aux entreprises québécoises de réaliser des projets d'exportation.

Le Programme d'aide favorise la préparation et la réalisation de missions commerciales ayant comme objectif la prospection de nouveaux marchés extérieurs.

**ADMISSIBILITÉ**

Fabricants, sociétés commerciales dûment constituées ou enregistrées, coopératives à vocation commerciale ou industrielle, sociétés et associations sectorielles mandatées pour exporter, cabinets de services-conseils, consortium et agents d'exportation mandatés par des entreprises québécoises.

Entreprises établies au Québec depuis au moins 12 mois, réalisant un chiffre d'affaires de 500 000 \$ et plus (industrie du logiciel: 250 000 \$ minimum), offrant des biens ayant un contenu québécois d'au moins 60 p. 100 ou de services réalisés, dans une proportion d'au moins 60 p. 100, par des personnes résidant au Québec.

Les dépenses admissibles comprennent les frais de déplacement et de séjour (forfaitaire de 300 \$) et d'interprétation. La demande doit être présentée quatre semaines avant le départ.

**FORMES D'AIDE**

Le plafond de l'aide est établi à de 5 000 \$ par projet.

Il y possibilité de solliciter plus d'un module d'APEX. Le maximum d'aide financière consentie à la même entreprise s'élève à 25 000 \$ par année (modules APEX emploi et Projets spéciaux exclus de ce montant).

**PERSONNE-RESSOURCE**

voir Conseillers économiques régionaux - MAI

**PROGRAMME D'AIDE À LA PROMOTION DES EXPORTATIONS**  
**APEX projets spéciaux**

**DESCRIPTION**

Ce programme d'aide financière et technique permet aux entreprises québécoises de réaliser des projets d'exportation.

Le Programme d'aide permet aux entreprises de réaliser des démarches d'exportation qui, par leur nature, leur ampleur, leur complexité et leur nouveauté, sortent des activités traditionnelles admissibles aux autres modules d'APEX ou qui pourraient être subventionnées par d'autres programmes d'aide fédéraux ou québécois.

**ADMISSIBILITÉ**

Fabricants, sociétés commerciales dûment constituées ou enregistrées, coopératives à vocation commerciale ou industrielle, sociétés et associations sectorielles mandatées pour exporter, cabinets de services-conseils, consortium et agents d'exportation mandatés par des entreprises québécoises.

L'entreprise doit être établie au Québec depuis au moins 12 mois, réaliser un chiffre d'affaires de 1 000 000 \$ et plus s'il s'agit d'une entreprise manufacturière ou 500 000 \$ et plus pour les entreprises des autres secteurs, offrant des biens ayant un contenu québécois d'au moins 60 p. 100 ou des services réalisés, dans une proportion d'au moins 60 p. 100, par des personnes résidant au Québec.

**FORMES D'AIDE**

L'aide peut atteindre 50 p. 100 des dépenses admissibles, avec un minimum de 10 000 \$ et un maximum de 50 000 \$.

Il y a possibilité de solliciter plus d'un module d'APEX. Le maximum d'aide financière consentie à la même entreprise est établi à 25 000 \$ par année (modules APEX emploi et Projets spéciaux exclus de ce montant).

**PERSONNE-RESSOURCE**

voir Conseillers économiques régionaux - MAI

**PROGRAMME ACCUEIL D'ACHETEURS ÉTRANGERS**

**DESCRIPTION**

Ce programme visant à promouvoir et à faciliter la venue au Québec d'acheteurs étrangers afin d'orienter leurs achats de biens, de services et de technologies vers le Québec.

**ADMISSIBILITÉ**

Deux types d'activités sont admissibles, soit l'organisation de la venue au Québec d'un acheteur qui visitera un groupe d'entreprises ou l'invitation à un groupe d'acheteurs de participer à un événement spécifique ou à une exposition.

**FORMES D'AIDE**

Seul le chapitre du transport est couvert par ce programme (les frais de déplacement et de séjour sont exclus).

**PERSONNE-RESSOURCE**

voir Conseillers économiques régionaux - MAI

**PROGRAMME FOIRES ET EXPOSITIONS**

**DESCRIPTION**

Ce programme vise à faciliter la participation d'un groupe d'entreprises (fabricants, consortiums et agents d'exportation mandatés par des firmes québécoises) à une exposition nationale ou internationale offrant un potentiel important de débouchés pour leurs produits. L'activité regroupe habituellement quatre à huit entreprises.

**ADMISSIBILITÉ**

Le Programme s'adresse à toutes les entreprises québécoises.

**FORMES D'AIDE**

Aide financière pour une partie des frais de location de surface d'exposition, de construction de stand, de publicité, d'invitation d'acheteurs et de transport des échantillons. Chaque participant paie ses frais de séjour et de déplacement.

**PERSONNE-RESSOURCE**

voir Conseillers économiques régionaux - MAI

**PROGRAMME MISSIONS DE GROUPE**

**DESCRIPTION**

Ce programme vise la promotion des exportations et la négociation d'accords commerciaux ou industriels grâce à des rencontres organisées par le MAI avec des gens d'affaires et des représentants gouvernementaux, lors de visites à l'étranger ou de foires nationales ou internationales d'envergure. L'activité regroupe habituellement entre quatre et huit personnes.

**ADMISSIBILITÉ**

Les fabricants, les firmes de services-conseils, les consortiums, les agents d'exportation mandatés par des firmes québécoises sont admissibles au Programme.

**FORMES D'AIDE**

Aide financière pour les frais de publicité et d'organisation, les frais de transport (ou une partie, selon l'activité et les distances). Les participants doivent payer les frais de séjour.

**PERSONNE-RESSOURCE**

voir Conseillers économiques régionaux - MAI

**INNOVATIONS III**

Accès à l'information

**DESCRIPTION**

Ce programme est conçu afin d'améliorer la position concurrentielle des entreprises québécoises du secteur bioalimentaire, plus particulièrement des entreprises actives sur les marchés intérieurs en émergence et en croissance et sur ceux qui offrent un potentiel élevé de développement à l'exportation. Ce programme s'adresse à toutes les entreprises québécoises qui conditionnent ou transforment des produits bioalimentaires destinés au marché de gros ou de semi-gros. Le volet Accès à l'information vise à favoriser l'accès des entreprises bioalimentaires à une information de qualité sur les marchés et sur leur environnement externe.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises qui font une demande d'aide supérieure à 10 000 \$ devront avoir fait l'objet d'un diagnostic, à la satisfaction du Ministère, et démontrer que le projet est rentable et valable. Elles devront par ailleurs maximiser le contenu québécois des services ou des biens et s'engager à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi. Entreprises du secteur bioalimentaire employant moins de 500 personnes-année; Groupements d'exploitants agricoles, de pêcheurs, de conditionneurs et de

transformateurs de produits alimentaires québécois; Associations représentatives du secteur bioalimentaire (Volet 1b).

**FORMES D'AIDE**

Pour les études de marché et les activités de marketing, le Ministère accorde une aide financière de 50 p. 100 des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par année; dans le cas de la diffusion d'information, l'aide financière de 50 p. 100 jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par année pour couvrir les coûts des activités nouvelles et non courantes de diffusion d'information sur les techniques de gestion, les nouvelles technologies de transformation et le transfert technologique. L'aide maximale accordée pour les volets accès à l'information, développement de l'exportation et concertation s'élève à 50 000 \$ par requérant par année.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Richard Roy  
Tél: 514-873-4410  
Télécopieur: 514-873-2364

**PROGRAMME D'INTERVENTION AUPRÈS DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE (INNOVATIONS III)**

Développement de l'exportation

**DESCRIPTION**

Ce programme est conçu afin d'améliorer la position concurrentielle des entreprises québécoises du secteur bioalimentaire, plus particulièrement des entreprises actives sur les marchés intérieurs en émergence et en croissance et sur ceux qui offrent un potentiel élevé de développement à l'exportation.

Ce programme s'adresse à toutes les entreprises québécoises qui conditionnent ou transforment des produits bioalimentaires destinés au marché de gros ou de semi-gros. Le volet, Développement de l'exportation favorise le recours à des outils de marketing adaptés aux caractéristiques des marchés extérieurs.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises qui font une demande d'aide supérieure à 10 000 \$ devront avoir fait l'objet d'un diagnostic, à la satisfaction du Ministère, et démontrer que le projet est rentable et valable. Elles devront par ailleurs maximiser le contenu québécois des services ou des biens et s'engager

à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi (entreprises à but lucratif bénéficiant d'une subvention de plus de 100 000 \$ et comptant plus de 100 employés).

Groupements d'exploitants agricoles, de pêcheurs, de conditionneurs et de transformateurs de produits alimentaires québécois.

**FORMES D'AIDE**

Le Ministère accorde une aide financière maximale de 50 000 \$ pour réaliser une étude de marché ou des activités de marketing; diffuser de l'information par des groupements voués au développement des exportations. L'aide maximale accordée pour les volets accès à l'information, développement de l'exportation et concertation s'élève à 50 000 \$ par requérant par année.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Richard Roy  
Tél: 514-873-4410  
Télécopieur: 514-873-2364

*ALLIANCES STRATÉGIQUES*

## ***ALLIANCES STRATÉGIQUES***

---

### **BUREAU FÉDÉRAL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL - QUÉBEC**

Programme de développement des entreprises (PDE)

Services en commun

Programme de relance industrielle pour l'est de Montréal

Services en commun d'entreprises

### **CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA**

Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)

Volet Projets d'amélioration technologique (PARI-AT)

Volet Recherche, Développement et Adaptation (PARI-RDA)

### **CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE**

Centre québécois de valorisation de la biomasse

### **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

Programme Regroupements et alliances stratégiques

### **MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES**

Programme ACTIM-MAI

(Agence pour la coopération technique, industrielle et économique)

### **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC**

Programme d'intervention auprès des entreprises industrielles et commerciales du secteur bioalimentaire (Innovactions III)

Concertation

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (PDE)**

Services en commun

**DESCRIPTION**

Ce programme aide les entreprises du secteur de la fabrication et de la transformation et celles de certains autres secteurs dans les régions-ressources (territoire désigné) à jouer un plus grand rôle dans le développement économique de ces régions.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises et les projets doivent être commercialement rentables; les projets doivent avoir un effet positif sur l'économie du Canada et du territoire désigné; les projets doivent porter sur le secteur de la fabrication ou de la transformation, l'aquaculture, certains services de réparation, les services techniques ou scientifiques en matière d'hydrographie, d'océanographie et de recherche sur les pêches, la culture en serre ou la culture hydroponique; les projets ne pourraient être réalisés sans la contribution du gouvernement; la politique du gouvernement fédéral à l'égard du cumul d'aide de sources gouvernementales doit être respectée;

les requérants ne doivent pas avoir pris d'engagement à l'égard des coûts du projet avant la date de réception de la demande d'aide par le Ministère.

**FORMES D'AIDE**

L'aide financière en vue de la mise sur pied dans le territoire désigné de services en commun aux entreprises commerciales pour accroître leur viabilité commerciale peut atteindre 50 p. 100, 33 1/3 p. 100 et 25 p. 100 respectivement des coûts d'exploitation pour les trois premières années. La contribution maximale est de 150 000 \$ par année; 50 p. 100 des coûts d'immobilisations des actifs mis en commun.

La contribution maximale est de 750 000 \$.

**PERSONNE-RESSOURCE**

René Levaque  
Tél: 514-283-8886  
Télécopieur: 514-283-3302

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (PDE)**

Régions-ressources

**TERRITOIRE DÉSIGNÉ - PDE (régions administratives)**

- 1) **Est du Québec** comprend les régions administratives du Bas-Saint-Laurent, soit les MRC Kamouraska, La Matapédia, La Mitis, Matane, Les Basques, Rimouski-Neigette, Rivière-du-Loup et Témiscouata ainsi que de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, soit les MRS Avignon, Bonaventure, Denis-Riverin, la Côte-de-Gaspé, les Iles-de-la-Madeleine et Pabok.
- 2) **Côte-Nord** comprend les MRC Caniapiscau, la Haute-Côte-Nord, Manicouagan, Minganie, Sept-Rivières et la municipalité Côte-Nord-du-golfe-Saint-Laurent.
- 3) **Centre-Nord** comprend la région administrative du Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit les MRC Lac-Saint-Jean-Est, le Domaine-du-Roy, le Fjord-du-Saguenay et Maria-Chapdelaine ainsi que les MRC Charlevoix et Charlevoix-Est.

4) **Ouest du Québec** comprend la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue, soit les MRC Abitibi, Abitibi-Ouest, Rouyn-Noranda, Témiscamingue et Vallée-de-l'Or, et le reste de la division de recensement de l'Abitibi (compris dans le MRC le Haut-Saint-Maurice) ainsi que les MRC Pontiac, la Vallée-de-la-Gatineau, Papineau et Antoine-Labelle.

5) **Nord du Québec** comprend tout le territoire non constitué en MRC situé au Nord des MRC Abitibi-Ouest, Abitibi, Vallée-de-l'Or, le Haut-Saint-Maurice, le Domaine-du-Roy, Maria-Chapdelaine, le Fjord-du-Saguenay et Caniapiscau.

**PROGRAMME DE RELANCE INDUSTRIELLE POUR L'EST DE MONTRÉAL**  
Services en commun d'entreprises

**DESCRIPTION**

Le PRIEM vise à renforcer la structure industrielle locale, à diversifier la base industrielle, à attirer de nouveaux investissements et à favoriser la création et le développement de nouvelles entreprises, particulièrement de PME.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises de fabrication ou de transformation, les entreprises oeuvrant dans les secteurs des télécommunications et des technologies spatiales, les établissements commerciaux de R-D ainsi que certains services aux entreprises manufacturières.

**Critères d'admissibilité**

L'entreprise ou le projet doit être commercialement viable; le projet ou l'activité aura un effet positif sur l'économie du Canada et du territoire désigné; le projet doit respecter les normes environnementales; l'aide doit constituer un incitatif réel à la réalisation du projet.

**FORMES D'AIDE**

Des contributions jusqu'à concurrence de 750 000 \$ sont prévues pour l'établissement de services en commun sur le territoire désigné, par au moins deux entreprises commerciales. Ces contributions couvrent jusqu'à 50 p. 100, 33 1/3 p. 100 et 25 p. 100 respectivement des frais d'exploitation admissibles pour les trois premières années de fonctionnement, avec un maximum de 150 000 \$ par année; 25 p. 100 des coûts d'immobilisations admissibles lorsque ces coûts sont d'au moins 25 000 \$.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Georges-Henri Goulet  
Tél: 514-283-8153  
Télécopieur: 514-283-3302

**PROGRAMME DE RELANCE INDUSTRIELLE POUR L'EST DE MONTRÉAL**  
Renseignements conjoints

**TERRITOIRE DÉSIGNÉ**

**Au sud:** le fleuve Saint-Laurent, la ligne de chemin de fer du C.P. et la rue d'Iberville jusqu'au boulevard Rosemont.

**A l'ouest:** le boulevard Rosemont jusqu'au boulevard Pie-IX, le long du boulevard Pie-IX jusqu'à la limite de la ville de Saint-Léonard.

**Au nord:** les limites des villes de Saint-Léonard et de Montréal-Nord et la rivière des Prairies.

**A l'est:** la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent jusqu'à l'extrémité est de l'île.

**FORMES D'AIDE**

L'aide peut être accordée sous forme de contributions remboursables ou non remboursables.

Les contributions supérieures à 100 000 \$ et destinées à des entreprises commerciales sont remboursables tandis que celles inférieures à 100 000 \$ ne le sont pas; les contributions offertes aux entreprises non commerciales sont non remboursables.

**PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE (PARI)**  
Volet Projets d'amélioration technologique (AT)

**DESCRIPTION**

Ce programme aide l'entreprise canadienne à accroître ses capacités techniques en jouant un rôle vital entre elle et les sources de technologie et d'expertise.

Ce volet du programme PARI qui entend appuyer une variété d'activités d'envergure limitée visant l'accroissement de la capacité technologique des entreprises.

**ADMISSIBILITÉ**

Les PME (jusqu'à 500 employés) de tous les secteurs de l'industrie qui désirent améliorer leur capacité technologique. Le Programme s'adresse également aux associations industrielles et professionnelles (architectes, ingénieurs, experts-conseils associés).

Parmi les activités admissibles à une aide technique ou financière, mentionnons les études de faisabilité technique; les projets de R-D de petite envergure; les analyses techniques et la résolution de problèmes techniques par des experts-conseils ou des sous-traitants; les projets de R-D ou la résolution de problèmes techniques utilisant un stagiaire-étudiant de niveau collégial ou universitaire; les visites de laboratoires du CNRC ou d'autres agences

gouvernementales ou organismes de recherche provinciaux ou universitaires; les visites exploratoires à l'étranger dans le but d'acquérir une nouvelle technologie; le transfert de technologies aux associations industrielles; le maillage de petites et de grandes entreprises.

**FORMES D'AIDE**

L'aide couvre les salaires et les frais des experts-conseils ou des sous-traitants, pour un maximum de 75 p. 100. Le montant de l'aide peut aller jusqu'à 15 000 \$ par projet et à 10 000 \$ dans le cas des visites exploratoires.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Conseiller en technologie industrielle  
Tél: 514-283-8231 (Mtl)  
418-648-3419 (Qué)  
Télécopieur: 514-283-1915 (Mtl)  
418-648-3078 (Qué)

**PROGRAMME D'AIDE À LA RECHERCHE INDUSTRIELLE (PARI)**  
Volet Recherche, Développement et Adaptation (RDA)

**DESCRIPTION**

Ce programme aide l'entreprise canadienne à accroître ses capacités techniques en jouant un rôle vital entre elle et les sources de technologie et d'expertise.

Le volet Recherche, Développement et Adaptation du programme PARI soutient les projets de R-D faisant intervenir la recherche appliquée et le développement ainsi que l'adaptation de technologies d'un mérite technique élevé.

**ADMISSIBILITÉ**

Le Programme s'adresse aux PME de 500 employés ou moins et possédant déjà une capacité technique.

Parmi les activités admissibles à une aide technique ou financière, on compte les projets de R-D allant jusqu'à l'étape du prototype ou de l'usine-pilote et l'adaptation de technologies existantes.

Le Programme favorise les entreprises voulant développer des maillages avec les agences externes (laboratoires du CNRC, laboratoires fédéraux, universités, organismes de recherche provinciaux), particulièrement dans le cas de projets d'envergure.

Les critères sont fondés sur la nouveauté, le risque technique, l'accroissement de la capacité technologique et les bénéfices que peut entraîner le projet.

**FORMES D'AIDE**

Le montant de l'aide s'échelonne entre 15 000 \$ et 350 000 \$, sur une période maximale de 36 mois. L'aide couvre les coûts des salaires du personnel de l'entreprise et une partie des frais de sous-traitance. La contribution maximale attribuée aux frais d'expert-conseil est de 500 \$ par jour et de 5 000 \$ par année.

Le PARI contribue également aux dépenses de voyage au cours des visites de sources de technologies.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Conseiller en technologie industrielle  
Tél: 514-283-8231 (Mtl) 418-648-3419 (Qué)  
Télécopieur: 514-283-1915 (Mtl) 418-648-3078 (Qué)

**CENTRE QUÉBÉCOIS DE VALORISATION DE LA BIOMASSE****DESCRIPTION**

Cette société d'État a pour mandat de promouvoir la R-D et l'innovation technologique dans le domaine de la valorisation de la biomasse. Le CQVB encourage la collaboration et l'établissement d'alliances durables entre les milieux industriel, universitaire et gouvernemental disposant d'expertises complémentaires.

**FORMES D'AIDE**

Le Centre offre à ses partenaires une gamme de services professionnels visant à obtenir de l'information sur des technologies de valorisation de la biomasse; rencontrer des interlocuteurs d'autres milieux pour échanger sur des technologies; analyser des problématiques scientifiques et technologiques au moyen d'études; monter des bases de

partenariats ou d'alliances pour financer de la recherche; obtenir du financement pour des projets de R-D; s'associer à des projets de recherche scientifique prometteurs dans les milieux universitaires; obtenir des avis du milieu scientifique au sujet de technologies.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Jean-Marie Plourde, V-P  
Tél: 418-657-3853  
Télécopieur: 418-657-7934

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL****PROGRAMME REGROUPEMENTS ET ALLIANCES STRATÉGIQUES****DESCRIPTION**

Ce programme vise à favoriser différentes formes d'échanges entre les entreprises pour maintenir ou améliorer leur position concurrentielle.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises appartenant à l'un des domaines suivants sont admissibles: secteur manufacturier, recyclage ou dépollution, technologie de l'information, tourisme, recherche, analyse et essai en laboratoire.

Chacune des entreprises participantes doit posséder un actif inférieur à 25 000 000 \$ ou un avoir net d'au plus 10 000 000 \$.

Les projets admissibles comprennent le regroupement d'entreprises; la fusion de deux sociétés distinctes en une nouvelle; l'acquisition d'une entreprise ou de ses actifs par une autre; l'alliance stratégique liée à la production, à l'innovation ou à la mise en marché (accord de fabrication, contrat de licence, consortium de fabrication ou de R-D).

Les dépenses défrayées couvriront les immobilisations; la sortie de fonds pour achat d'actions; le fonds de roulement découlant du projet.

**FORMES D'AIDE**

Il s'agit d'un prêt participatif généralement non garanti d'une durée maximale de huit ans, pouvant atteindre 50 p. 100 des dépenses sans excéder 5 000 000 \$. Les intérêts sont fixes ou variables, au choix du client, capitalisés au début jusqu'à concurrence de 20 p. 100 du prêt et payables mensuellement par la suite. Le premier remboursement de capital s'effectue trois ans après la lettre d'offre. Le remboursement de capital annuel est calculé selon un pourcentage des fonds générés (profits nets plus amortissement). La prime au risque se fait sous forme de participation aux bénéfices additionnels ou d'option d'achat d'un faible pourcentage des actions participantes.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Roland Leclerc  
Tél: 514-873-4375  
Télécopieur: 514-864-2444

**PROGRAMME ACTIM-MAI**  
(Agence pour la coopération technique, industrielle et économique)

**DESCRIPTION**

Il s'agit d'un programme de coopération établi entre l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (ACTIM) de France et le MAI. Le Programme s'adresse aux PME françaises et québécoises ayant déjà trouvé un partenaire outre-Atlantique et désirant conclure un accord industriel pouvant entraîner l'achat ou la vente de savoir-faire pour la fabrication sous licence ou l'exploitation d'un procédé; la création de nouvelles sociétés en coparticipation; l'implantation d'une filiale.

**ADMISSIBILITÉ**

Les PME du secteur manufacturier ou, exceptionnellement, d'autres types d'entreprises ayant un projet de développement d'un produit ou d'un procédé, de transfert d'une technologie de pointe ou de création d'une entreprise avec un partenaire français. Missions exploratoires non admissibles; partenaires identifiés et prêts à négocier un accord industriel.

**FORMES D'AIDE**

Frais de séjour (800FF par jour par personne) et de transport de un ou de deux représentants (dirigeants, cadres techniques) de l'entreprise en mission, soutien logistique pendant le séjour. Mission d'environ une semaine. La demande doit être soumise au moins six semaines avant la date de départ.

**PERSONNE-RESSOURCE**

voir Conseillers économiques régionaux - MAI

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION**

**INNOVATIONS III - Concertation**

**DESCRIPTION**

Ce programme est conçu afin d'améliorer la position concurrentielle des entreprises québécoises du secteur bioalimentaire, plus particulièrement des entreprises actives sur les marchés intérieurs en émergence et en croissance et sur ceux qui offrent un potentiel élevé de développement à l'exportation.

Ce programme s'adresse à toutes les entreprises québécoises qui conditionnent ou transforment des produits bioalimentaires destinés au marché de gros ou de semi-gros.

Le volet Concertation vise à favoriser la concertation de partenaires de l'industrie bioalimentaire et le regroupement d'industries du secteur.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises qui font une demande d'aide supérieure à 10 000 \$ devront avoir fait l'objet d'un diagnostic, à la satisfaction du Ministère, et démontrer que le projet est rentable et valable. Elles devront par ailleurs maximiser le contenu québécois des services ou des biens et s'engager à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans

l'emploi (entreprises à but lucratif bénéficiant d'une subvention de plus de 100 000 \$ et comptant plus de 100 employés). Groupements d'exploitants agricoles, de pêcheurs, de conditionneurs et de transformateurs de produits alimentaires québécois.

**FORMES D'AIDE**

Le Ministère accorde une aide financière maximale de 50 000 \$ pour une étude réalisée en vue de favoriser une fusion, un regroupement ou une acquisition d'entreprises, et des activités de démarrage d'un comité sectoriel dans le cadre du processus de certification «Québec Vrai» d'un produit d'appellation. L'accès à l'information, développement de l'exportation et concertation s'élève à 50 000 \$ par requérant par année.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Richard Roy  
Tél: 514-873-4410  
Télécopieur: 514-873-2364

***ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES***

***ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES***

---

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE DU QUÉBEC  
Programme d'aide à la création d'associations industrielles sectorielles  
(PACASIQ)

Programme d'aide aux activités spécifiques des associations industrielles  
sectorielles (PAASIQ)

**PROGRAMME D'AIDE À LA CRÉATION D'ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES SECTORIELLES (PACASIQ)**

**DESCRIPTION**

Ce programme favorise le développement d'un secteur d'activité par la création et le démarrage d'associations industrielles, d'entreprises d'un même secteur industriel, d'entreprises de secteurs industriels différents ayant une communauté d'intérêts, notamment sur le plan des marchés desservis et de la technologie.

Le PACASIQ s'adresse également aux designers et aux spécialistes intervenant dans la conception et le développement de produits et aux entreprises de récupération et de recyclage.

**ADMISSIBILITÉ**

- Représentativité (condition nécessaire à la poursuite de l'aide financière)

- Ne pas être en duplication avec une association québécoise existante.

**FORMES D'AIDE**

La subvention sert à payer une partie des coûts de fonctionnement normal pour une période ne dépassant pas les quatre premières années. Pour la première année 50 000 \$ ou les deux tiers des dépenses. Le maximum est de 100 000 \$ pour les quatre ans.

Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement normal d'une association sont admissibles.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Richard Aubé  
Tél: 418-691-5951 poste 4000  
Télécopieur: 418-643-6669

**PROGRAMME D'AIDE AUX ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES DES ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES SECTORIELLES (PAASIQ)**

**DESCRIPTION**

Ce programme est conçu afin d'aider les associations industrielles à réaliser des activités ou des projets liés à des problèmes d'un secteur particulier ou susceptibles de promouvoir la croissance de ce secteur. Les activités doivent entraîner des retombées économiques pour les entreprises et représenter une initiative nouvelle de la part des associations. Les associations inscrites au Programme d'aide à la création d'associations industrielles sectorielles (PACASIQ) peuvent également bénéficier de ce programme.

**ADMISSIBILITÉ**

Le Programme s'adresse aux associations à vocation industrielle pouvant compter sur l'apport de leurs membres au financement et offrant la possibilité d'autofinancer le projet ou les activités après trois ans.

Les associations doivent présenter un caractère de représentativité et de non-duplication.

**FORMES D'AIDE**

Le projet de type transitoire réalisé dans un délai de 12 mois a droit à une subvention égale à 50 p. 100 des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 75 000 \$.

Les projets à caractère permanent ont droit à une subvention décroissante n'excédant pas trois ans et atteignant un maximum de 75 000 \$ la première année. La subvention maximale est de 100 000 \$ pour l'ensemble du projet.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Richard Aubé  
Tél: 418-691-5951 poste 4000  
Télécopieur: 418-643-6669

***FORMATION***

**FORMATION**

---

**CONSEIL EXÉCUTIF / MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE DU QUÉBEC**

Le Fonds de développement technologique (FDT)  
Priorités gouvernementales

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC**

Programme d'intervention auprès des entreprises industrielles et  
commerciales du secteur bioalimentaire (Innovactions III)  
Amélioration de la gestion

**LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (FDT)**

Priorités gouvernementales

**DESCRIPTION**

Ce volet, qui comprend le programme **SYNERGIE**, permet la réalisation de projets correspondant aux priorités du gouvernement. Il a pour objectif de faciliter le transfert des connaissances des milieux de la recherche vers les entreprises et de favoriser la collaboration entre ces secteurs.

**ADMISSIBILITÉ**

Le Programme vise à soutenir des projets qui permettent de mettre au point des produits nouveaux; comportent un niveau de risque élevé; suscitent l'intérêt pour l'innovation et le développement technologique; favorisent les échanges, les transferts et le partage des connaissances; favorisent le perfectionnement et la formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée.

Les dépenses admissibles comprennent les salaires, le coût du matériel et des fournitures de recherche, les frais de communication, de déplacement et de montage du projet.

**FORMES D'AIDE**

L'aide financière accordée par le FDT s'adresse exclusivement aux activités non admissibles aux autres programmes du gouvernement.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Christian Lafrance  
Tél: 418-528-0469  
Télécopieur: 418-528-0471

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DES PÊCHERIES ET  
DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC**

**PROGRAMME D'INTERVENTION AUPRÈS DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DU  
SECTEUR BIOALIMENTAIRE (INNOVATIONS III)**

Amélioration de la gestion

**DESCRIPTION**

Ce programme est conçu afin d'améliorer la position concurrentielle des entreprises québécoises du secteur bioalimentaire, plus particulièrement des entreprises actives sur les marchés intérieurs en émergence et en croissance et sur ceux qui offrent un potentiel élevé de développement à l'exportation.

Ce programme s'adresse à toutes les entreprises québécoises qui conditionnent ou transforment des produits bioalimentaires destinés au marché de gros ou de semi-gros. Le volet Amélioration de la gestion permet d'améliorer la capacité de gestion des entreprises et de soutenir la mise en place de la gestion de la qualité.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises qui font une demande d'aide supérieure à 10 000 \$ devront avoir fait l'objet d'un diagnostic, à la satisfaction du Ministère, et démontrer que le projet est rentable et valable. Elles devront par ailleurs maximiser le contenu québécois des services ou des biens et s'engager à mettre en place un programme d'accès à l'égalité dans

l'emploi (entreprises à but lucratif bénéficiant d'une subvention de plus de 100 000 \$ et comptant plus de 100 employés); les entreprises du secteur bioalimentaire employant moins de 500 personnes-année.

**FORMES D'AIDE**

Le Ministère accorde une aide financière maximale de 60 000 \$ (excluant l'élément f) pour les éléments suivants:  
a) Élaboration d'un diagnostic de gestion, d'un plan stratégique de développement ou d'un plan de marketing;  
b) Cours, séminaires et colloques; c) Embauche de personnel qualifié; d) Conseillers externes en gestion;  
e) Développement de systèmes d'information de gestion et de systèmes experts; f) Gestion de la qualité et de la productivité; g) Démarrage d'un conseil consultatif.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Richard Roy  
Tél: 514-873-4410  
Télécopieur: 514-873-2364

***EMPLOI***

## ***EMPLOI***

---

### **MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE DU QUÉBEC**

Programme de soutien à l'emploi stratégique (PSES)

Soutien à l'emploi scientifique et technique (Volet I)

Soutien à l'emploi administratif (Volet II)

Étudiants-stagiaires en sciences et en technologie (Volet III)

Stages dans les centres spécialisés des collèges (Volet IV)

**PROGRAMME DE SOUTIEN À L'EMPLOI STRATÉGIQUE (PSES)**

Soutien à l'emploi scientifique et technique (Volet I)

**DESCRIPTION**

Ce programme a pour but de renforcer les fonctions stratégiques au sein des entreprises en favorisant le développement et l'intégration de nouvelles compétences. Les entreprises doivent compter de 5 à 500 employés et être en exploitation depuis un an.

**ADMISSIBILITÉ**

Entreprises manufacturières, de recyclage; laboratoires privés de R-D industrielle, laboratoires de recherche et de services scientifiques; bureaux de génie-conseil; certaines entreprises du secteur de la distribution.

Les candidats détenant un diplôme universitaire en sciences de la nature, en sciences exactes, en génie ou qui sont titulaires d'un diplôme d'études collégiales de formation professionnelle en techniques biologiques, physiques ou en informatique; les candidats doivent ne pas avoir été à l'emploi de l'entreprise au cours des six mois précédant la demande, sauf s'il s'agissait d'un emploi d'été ou d'un stage de formation.

Les projets de R-D industrielle, contrôle de la qualité, design, ingénierie de production, transfert de technologie.

**FORMES D'AIDE**

L'aide se fait sous forme de versement d'une subvention établie en fonction du salaire de base.

**Régions centrales**

40 p. 100 pour un candidat de 30 ans ou moins et 30 p. 100 pour un candidat de plus de 30 ans, la 1<sup>re</sup> année; et de 20 p. 100, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années;

**Régions périphériques**

50 p. 100 la 1<sup>re</sup> année; et de 20 p. 100, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années; MRC démunies des régions périphériques 60 p. 100 la 1<sup>re</sup> année; et de 20 p. 100, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années.

Maximum de 55 000 \$ (40 000 \$, régions centrales; 50 000 \$, régions périphériques; 55 000 \$, MRC démunies des régions préiphériques) par emploi pour une période de trois ans et de deux postes par entreprise pour douze mois consécutifs.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Jacques St-Pierre  
Tél: 418-691-5803  
Télécopieur: 418-643-0221

**PROGRAMME DE SOUTIEN À L'EMPLOI STRATÉGIQUE (PSES)**

Soutien à l'emploi administratif (Volet II)

**DESCRIPTION**

Ce programme a pour but de renforcer les fonctions stratégiques au sein des entreprises en favorisant le développement et l'intégration de nouvelles compétences. Les entreprises doivent compter de 5 à 500 employés et être en exploitation depuis un an.

**ADMISSIBILITÉ**

Entreprises manufacturières, de recyclage; laboratoires de R-D industrielle, laboratoires de recherche et de services scientifiques; certaines entreprises du secteur de la distribution.

Les candidats détenant un diplôme universitaire ou un diplôme d'études collégiales de formation professionnelle en administration (ou autre discipline répondant aux besoins de l'entreprise) et possédant l'expertise et les habiletés pertinentes à la fonction; les candidats doivent ne pas avoir été à l'emploi de l'entreprise au cours des six mois précédant la demande, sauf s'il s'agissait d'un emploi d'été ou d'un stage de formation.

Les projets visant des responsabilités de gestion en matière de direction d'entreprise, de gestion financière et comptabilité de gestion, gestion du marketing, gestion des ressources humaines, gestion de la production et de la qualité totale.

**FORMES D'AIDE**

Versement d'une subvention égale à 50 p. 100 du salaire versé au nouvel employé jusqu'à concurrence de 10 000 \$ dans le cas d'un diplôme d'études collégiales (DEC), 13 000 \$ dans le cas d'un diplôme d'études universitaires de 1<sup>er</sup> cycle et 15 000 \$ dans le cas d'un diplôme d'études universitaires de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle. L'entreprise peut recevoir une aide pour l'engagement de deux diplômés par an au maximum.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Lise Mathieu  
Tél: 418-691-5981  
Télécopieur: 418-646-6145

**PROGRAMME DE SOUTIEN À L'EMPLOI STRATÉGIQUE (PSES)  
Étudiants-stagiaires en sciences et en technologie (Volet III)**

**DESCRIPTION**

Ce programme a pour but de renforcer les fonctions stratégiques au sein des entreprises en favorisant le développement et l'intégration de nouvelles compétences. Les entreprises doivent compter de 5 à 500 employés et être en exploitation depuis un an.

**ADMISSIBILITÉ**

Entreprises manufacturières ou de services; entreprises disposant d'un personnel spécialisé apte à superviser les étudiants dans des emplois liés à la R-D industrielle, à la gestion de la qualité, à l'ingénierie de production et à l'informatique de gestion.

Candidats étudiants à temps plein de niveau universitaire ou de niveau collégial ayant terminé la deuxième année et inscrits dans une discipline scientifique ou technique.  
Candidats au Placement étudiant du Québec.

**FORMES D'AIDE**

Remboursement d'une partie des salaires selon les modalités suivantes :  
étudiants de niveau collégial : 100 \$/sem., si l'entreprise verse un salaire hebdomadaire minimal de 250 \$;  
étudiants de niveau universitaire : 120 \$/sem., si l'entreprise verse un salaire hebdomadaire minimal de 300 \$.

Aide maximale de 5 000 \$ par employeur.

L'employeur doit engager l'étudiant pour une période de 8 à 14 semaines, entre le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre. La demande d'aide doit être présentée avant le 20 juillet.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Michel Nadeau  
Tél: 418-643-6967  
Télécopieur: 418-643-7901

**PROGRAMME DE SOUTIEN À L'EMPLOI STRATÉGIQUE (PSES)  
Stages dans les centres spécialisés des collèges (Volet IV)**

**DESCRIPTION**

Ce programme a pour but de renforcer les fonctions stratégiques au sein des entreprises en favorisant le développement et l'intégration de nouvelles compétences. Les entreprises doivent compter de 5 à 500 employés et être en exploitation depuis un an.

**ADMISSIBILITÉ**

Les entreprises manufacturières, de recyclage, en activité depuis au moins un an et comptant entre 5 et 500 employés.

Les candidats seront citoyens canadiens ou immigrants reçus résidents permanents du Québec, à l'emploi permanent de l'entreprise depuis au moins un an et posséderont l'expertise et l'expérience requises pour les besoins du stage.

Les projets de R-D industrielle, d'ingénierie de production, de contrôle de la qualité, de design, ou de transfert de technologie selon la pertinence et la qualité techniques, les retombées attendues, le rôle du centre et

l'adéquation des compétences des candidats à leurs responsabilités. Les stages à temps complet d'un minimum de deux mois et d'un maximum de six mois sont aussi admissibles.

**FORMES D'AIDE**

Frais de séjour et de déplacement de l'employé et pourcentage de son salaire de base, modulé selon les régions : centrales, 60 p. 100; périphériques, 70 p. 100; MRC démunies en région périphérique, 80 p. 100. Aide totale maximale : 30 000 \$ pour régions centrales; 35 000 \$ pour régions périphériques; 40 000 \$ pour MRC démunies en région périphérique.

Limite de deux stages par entreprise par période de douze mois consécutifs.

**PERSONNE-RESSOURCE**

Jacques St-Pierre  
Tél: 418-691-5803  
Télécopieur: 418-643-0221

***BUREAUX RÉGIONAUX***

# **BUREAU FÉDÉRAL DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL - QUÉBEC**

## **Bureaux régionaux**

### **Bureau régional**

800, Tour de la Place-Victoria  
Bureau 3800  
C.P. 247  
Montréal (Québec)  
H4Z 1C8  
Tél: (514) 283-8185  
Fax: (514) 283-3302

### **Alma**

170, rue St-Joseph sud  
Bureau 203  
Alma (Québec)  
G8B 3E8  
Tél: (418) 668-3084  
Télécopieur: (418) 668-7584

### **Hull**

259, boul. St-Joseph  
2<sup>e</sup> étage  
Hull (Québec)  
J8Y 6T1  
Tél: (819) 994-7442  
Télécopieur: (819) 994-7846

### **Rimouski**

212, rue Belzile  
2<sup>e</sup> étage  
Rimouski (Québec)  
G5L 3C3  
Tél: (418) 722-3282  
Télécopieur: (418) 722-3285

### **Sherbrooke**

1335, rue King ouest  
Bureau 303  
Sherbrooke (Québec)  
J1J 2B8  
Tél: (819) 564-5903  
Télécopieur: (819) 564-5912

### **Val d'Or**

906, 5<sup>e</sup> avenue  
Val d'Or (Québec)  
J9P 1B9  
Tél: (819) 825-5260  
Télécopieur: (819) 825-3245

### **Drummondville**

Place du Centre  
150, rue Marchand, Bureau 502  
Drummondville (Québec)  
J2C 4N1  
Tél: (819) 478-4664  
Télécopieur: (819) 478-4666

### **Québec**

905, Dufferin  
2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5M6  
Tél: (418) 648-4826  
Télécopieur: (418) 648-7291

### **Sept-Iles**

701, boul. Laure  
C.P. 698, 3<sup>e</sup> étage  
Sept-Iles (Québec)  
G4R 4K9  
Tél: (418) 968-3426  
Télécopieur: (418) 968-0806

### **Trois-Rivières**

Le Bourg du Fleuve  
25, rue des Forges, 4<sup>e</sup> étage  
Trois-Rivières (Québec)  
H1N 1C1  
Tél: (819) 371-5182  
Tél: (819) 371-5186

# **BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**

Succursales de la région du Québec

## **Bureau régional**

800, Tour de la Place-Victoria  
Bureau 4600  
C.P. 190  
Montréal (Québec)  
H4Z 1C8  
Tél: (514) 283-3657  
Télécopieur: (514) 283-5626

## **Chicoutimi**

475, rue des Champs Élysées  
Chicoutimi (Québec)  
G7H 5V7  
Tél: 418-545-1580  
Télécopieur: 418-545-6434

## **Granby**

33, rue Dufferin  
Granby (Québec)  
J2G 4W5  
Tél: (514) 372-5202  
Télécopieur: (514) 372-2423

## **Laval**

3090, boul. Le Carrefour  
Bureau 700  
Laval (Québec)  
H7T 2J7  
Tél: (514) 687-4121  
Télécopieur: (514) 687-6889

## **Montréal**

(Place Victoria)  
800, Tour de la Place-Victoria  
C.P. 187  
Montréal (Québec)  
H4Z 1C8  
Tél: (514) 496-7966  
Télécopieur: (514) 496-7974

## **Québec**

871, chemin Saint-Louis  
Québec (Québec)  
G1S 1C1  
Tél: (418) 648-3972  
Télécopieur: (418) 648-5525

## **Rouyn-Noranda**

139, boul. Québec  
Bureau 301  
Rouyn (Québec)  
J9X 6M8  
Tél: (819) 764-6701  
Télécopieur: (819) 764-5472

## **Drummondville**

1010, boul. René-Lévesque  
Drummondville (Québec)  
J2C 5W4  
Tél: (819) 478-4951  
Télécopieur: (819) 478-5864

## **Hull**

259, boul. Saint-Joseph  
Bureau 104  
Hull (Québec)  
J8Y 6T1  
Tél: (819) 997-4434  
Télécopieur: (819) 997-4435

## **Longueuil**

550, Chemin Chambly  
Bureau 100  
Longueuil (Québec)  
J4H 3L8  
Tél: (514) 928-4120  
Télécopieur: (514) 928-4127

## **Montréal**

(de Maisonneuve)  
6068, rue Sherbrooke est  
Montréal (Québec)  
H1N 1C1  
Tél: (514) 255-2311  
Télécopieur: (514) 255-7097

## **Rimouski**

391, boul. Jessop  
Rimouski (Québec)  
G5L 1M9  
Tél: 418-722-3300  
Télécopieur: 418-722-3362

## **St-Jérôme**

500, boul. des Laurentides  
Bureau 230  
Galeries des Laurentides  
St-Antoine-des-Laurentides (Québec)  
J7Z 4M2  
Tél: (514) 432-7111  
Télécopieur: (514) 432-8366

**BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT**

Ville St-Laurent  
3100, Côte Vertu  
Bureau 160  
St-Laurent (Québec)  
H4R 2J8  
Tél: (514) 334-6560  
Télécopieur: (514) 334-8021

Sept-Iles  
106, rue Napoléon  
Bureau 305  
Sept-Iles (Québec)  
G4R 3L7  
Tél: (418) 968-1420  
Télécopieur: (418) 962-2956

Trois-Rivières  
1660, rue Royale  
Trois-Rivières (Québec)  
G9A 4K3  
Tél: (819) 375-1621  
Télécopieur: (819) 375-0590

St-Léonard  
8471, boul. Langelier  
St-Léonard (Québec)  
H1P 2C3  
Tél: (514) 328-7295  
Télécopieur: (514) 328-3462

Sherbrooke  
2532, rue King ouest  
Sherbrooke (Québec)  
J1J 2E8  
Tél: (819) 564-5700  
Télécopieur: (819) 564-4276

## **MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

### **Bureaux régionaux**

**ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**  
180, boul. Rideau  
Bureau 1.01  
Rouyn-Noranda (Québec)  
J9X 1N9  
Tél: (819) 762-0865  
Télécopieur: (819) 762-6496

**CHAUDIÈRE-APPALACHES**  
Complexe de la place Jacques-  
Cartier  
320, rue Saint-Joseph Est  
Bureau 201  
Québec (Québec)  
G1K 8G5  
Tél: (418) 643-8993  
Télécopieur: (418) 643-4099

**CHAUDIÈRE-APPALACHES**  
68, rue du Palais-du-Justice  
Bureau 103  
Montmagny (Québec)  
G5V 1P5  
Tél: (418) 248-3331  
Télécopieur: (418) 248-4098

**ESTRIE**  
200, rue Belvédère Nord  
Bureau 4.03  
Sherbrooke (Québec)  
J1H 4A9  
Tél: (819) 820-3205  
Télécopieur: (819) 820-3966

**LANAUDIERE**  
**LAURENTIDES**  
Édifice administratif  
85, rue De Martigny Ouest Bureau 3.7  
Saint-Jérôme (Québec)  
J7Y 3R8  
Tél: (514) 569-3031  
Télécopieur: (514) 569-3039

**BAS-SAINT-LAURENT**  
Les Galeries G.P.  
92, 2<sup>e</sup> rue Ouest  
Rimouski (Québec)  
G5L 8B3  
Tél: (418) 722-3577  
Télécopieur: (418) 722-3640

**CHAUDIÈRE-APPALACHES**  
11 535, 1<sup>ère</sup> avenue Est  
Bureau 304  
Saint-Georges (Québec)  
G5Y 7H5  
Tél: (418) 228-9537  
Télécopieur: (418) 228-0250

**CÔTE-NORD**  
**NORD-DU-QUÉBEC**  
Centre commercial Lafèche  
625, boul. Lafèche  
Baie-Comeau (Québec)  
G5C 1C5  
Tél: (418) 589-5715  
Télécopieur: (418) 589-4885

**GASPÉSIE-**  
**ILES-DE-LA-MADELEINE**  
51, rue Notre-Dame  
C.P. 579  
New Carlisle (Québec)  
G0C 1Z0  
Tél: (418) 752-2229  
Télécopieur: (418) 752-2902

**LAVAL**  
1555, boul. Chomedey  
Bureau 250  
Laval (Québec)  
H7V 3Z1  
Tél: (514) 688-6431  
Télécopieur: (514) 682-1595

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE**

**MAURICIE-BOIS-FRANCS**

Édifice Capital  
100, rue Lavolette  
Bureau 321  
Trois-Rivières (Québec)  
G9A 5S9  
Tél: (819) 371-6776  
Télécopieur: (819) 371-6962

**MONTÉRÉGIE**

Édifice Montval  
201, place Charles-Lemoyne  
Bureau 104  
Longueuil (Québec)  
J4K 2T5  
Tél: (514) 928-7456  
Télécopieur: 514-873-9913

**OUTAOUAIS**

Édifice Jos-Montferrand  
170, rue de l'Hôtel-de-Ville  
6<sup>e</sup> étage  
Hull (Québec)  
J8X 4C2  
Tél: (819) 772-3131  
Télécopieur: (819) 772-3981

**SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN**

Édifice Marguerite-Belley  
3950, boul. Harvey  
Rez-de-chaussée  
Jonquière (Québec)  
G7X 8L6  
Tél: (418) 695-7862  
Télécopieur: (418) 695-7870

**MAURICIE-BOIS-FRANCS**

Édifice provincial  
62, rue Saint-Jean-Baptiste  
Victoriaville (Québec)  
G6P 4E3  
Tél: (819) 752-9781  
Télécopieur: (819) 758-4306

**MONTRÉAL**

770, rue Sherbrooke Ouest  
10<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H3A 1G1  
Tél: (514) 982-3000  
Télécopieur (514) 873-9913

**QUÉBEC**

Complexe de la Place Jacques-Cartier  
320, rue Saint-Joseph Est  
Bureau 201  
Québec (Québec)  
G1K 8G5  
Tél: (418) 643-8993  
Télécopieur: (418) 643-4099

## *MINISTÈRE DES AFFAIRES INTERNATIONALES*

### Conseillers économiques

#### Afrique et Moyen-Orient

Québec: (418) 649-2318

#### Asie de l'Est et Océanie

Québec: (418) 649-2662

Montréal: (514) 499-2190

#### Europe centrale et orientale

Québec: (418) 649-2308

Montréal: (514) 499-2162

#### Europe méditerranéenne

Québec: (418) 649-2308

Montréal: (514) 499-2185

#### France

Québec: (418) 649-2331

Montréal: (514) 499-2188

#### Amérique latine et Antilles

Québec: (418) 649-2315

#### Asie du Sud et du Sud-Est

Québec: (418) 649-2662

Montréal: (514) 499-2167

#### Europe du Nord-Ouest

Québec: (418) 649-2308

Montréal: (514) 499-2195

#### États-Unis

Québec: (418) 649-2310

Montréal: (514) 499-2175

